VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 3 DECEMBRE 1913 — No. 6

ABONNEMENTS
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN,
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
LE MANITOBA
43 Avenue Provencher
Saint-Boniface, Manitoba.
Téléphone: Main 3377.

L'Election de Kildonan-et-St-Andrews

C'est une grande victoire pour le gouvernement Roblin.

Ceux qui, pour se donner du courage et en insuffler à leurs partisans, crient à tue-tête que sir Rodmond Roblin marche à la défaite devront rentrer un peu leurs vantardises. La journée de samedi a montré que sir Rodmond Roblin et ses collègues sont plus forts que jamais. La province a confiance en eux et leur en a donné une preuve éclatante deux fois en moins de six mois

Nous nous réjouissons du succès de l'Honorable M. Montague pour plusieurs raisons.

Ces quatre cents voix de majorité données au nouveau ministre constituent sans doute une approbation de la politique ministérielle prise en bloc; mais elles constituent surtout une approbation de la conduite du gouvernement au sujet de l'éducation. Car c'est cette question que M. Norris et ses amis ont mise au premier plan de leur campagne; c'est avec cette question qu'ils ont cherché à monter le chauvinisme et le fanatisme de leurs auditoires.

Ils ont parcouru le comté en essayant de faire croire aux gens que les enfants de cette province fréquentent mal l'école, n'y apprennent rien, croupissent dans l'ignorance et feront plus tard une génération de malheureux. Dans les centres anglais, ces messieurs ont dénoncé le système bilingue avec une malhonnêteté renversante et une pitoyable étroitesse de vues. "Si on veut enseigner aux enfants autre chose que l'anglais qu'on paie pour," s'est écrié un député libéral !

L'électorat de Kildonan-et-St-Andrews, composé d'anglais, de français, de métis, d'allemands, de galiciens, a mis dans un seul sac la pacotille venimeuse colportée par M. Norris et sa bande et il a jeté le tout à la rivière ! Cette défaite libérale dans presque tous les polls est significative. Elle éclaire l'avenir. Il devient de plus en plus évident que le chef de l'opposition a été mauvais tacticien quand il imagina de se faire de la question des écoles un Pégase pour galoper vers le Pouvoir.

La saine portion du public protestant, et c'est, croyons-nous, l'immense majorité, est fatiguée de cette guerre de races et de religions. Quant aux catholiques, ils sont plus forts qu'en 1890, et ils sont bien décidés à se servir de leurs bottes à l'avenir pour ceux qui ont besoin de ce genre d'argumentation.

Ce revers électoral est aussi un châtiment infligé à l'opposition pour une autre faute—celle d'insulter, de diffamer, de calomnier, de mentir et de salir. La lutte qu'on a faite au gouvernement a été honteuse sous ce rapport. A part de se servir malhonnêtement de la question des écoles on a à peu près abandonné la discussion des affaires publiques pour faire des personnalités, pour essayer de déterrer des scandales personnels et ruiner les réputations. On a à cette fin fouillé dans la vie privée du candidat conservateur. C'était lamentable de bassesse et de méchanceté.

Pour quelques-uns de ces politiqueurs de tribune, les programmes comptent peu; il faut quelque chose qui sent mauvais. Pour eux, des adversaires sont nécessairement des canailles. Ils paraissent convaincus, ces honnêtes pharisiens, que quand on participe à l'administration publique on doit fatalement s'entacher la conscience. Avec cette mentalité on devine le genre oratoire qui en résulte !

Personnellement M. Norris a évité cet écueil; mais, à notre avis, il laisse sous ce rapport trop de liberté à ses lieutenants. L'entourage de M. Norris, voilà ce qui lui nuit le plus à l'heure actuelle.

Le gouvernement se présentera devant la Législature dans quelques jours—le 11 décembre. La session s'ouvrira pour lui sous d'heureux auspices. Fort de ses œuvres et fort de l'appui populaire il sera plus que jamais en mesure de bien servir la province.

Nous offrons nos félicitations personnelles à l'Hon. M. Montague. Il fera honneur à ses importantes fonctions. Son talent oratoire ajoutera notablement à l'intérêt des débats de la Chambre.

LES DEUX LANGUES

Cultivez le français avec l'anglais, disait Mgr Stang, évêque de Fall River, car l'un fait la force de l'autre. Il y a quelque temps, j'étais à Cleveland, Ohio, et pendant que je parlais à Mgr McFaul, il me demanda où l'on parlait le mieux l'anglais aux Etats-Unis ? Je lui répondis : Probablement à Boston. Mais Mgr McFaul m'affirma que l'anglais le plus pur est parlé par les Françaçis de la Nouvelle-Orléans, qui en même temps parlent admirablement bien leur langue maternelle. Apprenez les deux langues, car l'une perfectionne l'autre. Le cardinal Newman disait qu'il perfectionnait son anglais en parlant le latin.—*Les Cloches de Saint-Boniface.*

Une Erreur Volontaire

Le *Free Press* joue délibérément sur les mots quand il nous prête l'assertion que les amendements Coldwell peuvent rétablir les écoles *séparées*.

Par écoles séparées nous avons expliqué que nous entendions le système d'avant 1890: doubles départements catholique et protestant, double surintendance, doubles commissions scolaires, programmes distincts, et octrois distincts.

Et quand le *Free Press* essaie de soulever l'électorat protestant avec une résurrection possible des écoles *séparées*, au moyen de la loi Coldwell, c'est ce système-là qu'il veut faire entendre. Et ce système-là, qu'on nous a supprimé autrefois,nous n'avons jamais prétendu que la loi de 1912 pouvait le rétablir. Notre article du 19 mars, auquel le *Free Press* renvoie ses lecteurs, est bien clair; il ne dit qu'une chose, c'est que la loi Coldwell rend possible un arrangement qui comprendrait l'acceptation par les catholiques d'un seul département d'Education, d'un seul programme d'études et d'une seule Commission Scolaire.

Mais le *Free Press* feint de ne pas saisir notre pensée. Il dénature volontairement le sens de nos articles. C'est un inconvénient auquel doivent s'attendre tous ceux qui discutent avec le *Free Press*.

L'Hon. Wilfrid Gariépy

M. Wilfrid Gariépy, le député de Beaver River dans la législature de l'Alberta, vient d'être fait ministre des municipalités dans le gouvernement Sifton.

M. Gariépy représentera particulièrement les Canadiens-français dans le cabinet. C'est un orateur éloquent et un travailleur énergique. Il a 6 ans et est le fils de M. Joseph Gariépy, un des plus anciens et plusp rospères marchands de la ville d'Edmonton.

Sans faire l'appréciation des programmes3 politiques et sans tenir compte des démarcations ordinaires, des partis nous présentons nos très cordiales félicitations à l'honorable M. Gariépy; nous souhaitons que son entrés dans le gouvernement soit utile à nos compatriotes de l'Alberta.

Mgr BELIVEAU

Il y a eu hier soir séance d'honneur offerte à Sa Grandeur Mgr Béliveau, par le Collège de Saint-Boniface et les anciens élèves.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a bien voulu accompagner le héros de la fête.

On a joué avec talent les "Berlurons", comédie. Les anciens élèves ont présenté à leur illustre camarade devenu évêque un ciboire en or de fin travail et de grande valeur. M. le docteur Lachance a fait cette présentation.

Sa Grandeur Mgr Béliveau a prononcé une allocution éloquente.

L'assistance était nombreuse et distinguée.

Enfoncée "l'Ecole Forcée"!

Monsieur le Directeur,

Je recommande aux méditations du leader du "libéralisme" parlementaire en Manitoba, l'extrait suivant du *Devoir* (Montréal 14 novembre page 3.)

LES DROITS D'UN CHEF DE FAMILLE

"Le juge Beaudin a décidé une fois de plus en Cour de Pratique, hier après-midi, que les droits du *père à la possession de son enfant sont inaliénables,* parce que l'adoption n'existe pas dans la province de Québec Il s'agit du bref *d'habeas corpus* ordonnant à Mme Lefebvre de produire en Cour l'enfant que lui avait confié son gendre, Adélard Trépanier, après la mort de sa femme.

"L'enfant a été confié à la bellemère et Trépanier avait signé un contrat à l'effet de ne jamais le réclamer, mais le juge a décidé qu'il ne pouvait y avoir de contrat pour lier le père en pareille circonstance.. La seule raison qui pourrait suspendre ses droits c'est sa mauvaise conduite, et il a été prouvé par les témoignages que Trépanier est un bon ouvrier, qui travaille tous les jours. Seulement la Cour a condamné chacune des parties à payer leurs propres frais.

A prime abord ce jugement ne paraît pas pouvoir s'appliquer à la thèse inconstitutionnelle, mais "libérale," de *l'Ecole forcée omnibus*—c'est-à-dire pour tout le monde.

Allons au fond. Il proclame, une fois de plus, un des principes fondamentaux, séculaires, du Droit anglais, consacrant le droit du père sur la personne de son enfant, à plus forte raison sur l'éducation de l'enfant et par conséquent sur l'éducation, à l'école aussi bien qu'*at home.*

Il n'existe aucune décision judiciaire contraire.

Donc aucune loi parlementaire —provinciale ou fédérale — sans violer ce droit sacré primordial, naturel, supérieur, antérieur à tout droit d'Etat, politique, parlementaire,—ne peut obliger, ni en conscience, ni par la coercion, par la force judiciaire ou autre, le père de l'enfant à le confier à telle ou telle école,—qu'elle soit "libre," *privée,* confessionnelle ou non, ou à telle ou telle école publique, officielle, *common school,* "confessionnelle ou non", *unsectarian* soi-disant *neutre,* séculière *secular,* etc.

Il importe peu qu'elle soit directement aux mains de l'Etat parlementaire, et sous son contrôle ministériel, ou qu'elle soit sous la gestion de commissaires d'école légaux,—soumise, en dernier ressort, au même contrôle. *Quod erat demonstrandum.*

L. HACAULT, L.L.D,
Commissaire d'Ecole.

Le Vote Francais

L,Hon. Joseph Bernier, et M. Albert Préfontane, M.P.P., sont arrivés lundi matin du Fort Alexander et de la paroisse de Saint-Georges où ils ont fait la campagne électorale pour l'Hon. Dr Montague. Ce poll a donné 47 voix à M. Montague et 3 voix à M. Bredin, le candidat libéral. Ce chiffre est catégorique.

Ils sont rares nos compatriotes qui voteront à l'avenir pour M. Norris et ses candidats.

La Législation Directe

Le plébiscite populaire de la Saskatchewan sur la Législation directe a été nul. Dix pour cent des électeurs ont voté, alors qu'il en fallait trente. Ces dix pour cent ont voté en faveur de la mesure. Pour notre part, nous croyons que l'électorat de la province voisine a bien fait de s'abtenir. La législation directe ne vaut pas grand'chose dans nos pays parce qu'elles ne traduirait pas plus exactement la volonté populaire que le mode de consultation actuel.

L'Honorable M. Borden

L'honorable M. Borden est de retour à Ottawa, après avoir passé quelques semaines de repos à Hot Springs. La santé du premier ministre du Canada s'est grandement améliorée.

En passant à Washington le chef du gouvernement canadien a été l'hôte de M. Bryan, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et il a été reçu par le Président Wilson à la Maison Blanche.

REMINISCENCES

Histoire de la Societe Saint-Jean-Baptiste

(*Suite*)

Le Courrier de Saint-Hyacinthe publie, à la même date, les lignes qui suivent:

"Nous publions aujourd'hui une analyse du travail important que M. T. A. Bernier, Surintendant des Ecoles Catholiques du Manitoba et Maire de Saint-Boniface, a lu devant le congrès national, lors du cinquantenaire de la Saint-Jean-Baptiste, à Montréal.

"Le Maire de Saint-Boniface a su faire de son travail une œuvre magistrale qui ne restera pas sans fruits, et qui, sous les circonstances surtout, avait une grande importance et beaucoup d'actualité.

"Nos compatriotes des Etats-Unis, accourus en grand nombre pour exalter l'idée nationale ont pu, en effet, en écoutant M. Bernier, apprécier les avantages que le Nord-Ouest Canadien offre à l'émigration; et plusieurs, nous n'en doutons pas, suivront un de ces jours, la voie qui leur a été signalée et tracée.

"Mais la mission de M. Bernier devant le Congrès, ne s'est pas bornée à faire connaître l'Ouest Canadien et les vaillants pionniers de notre race qui ont déjà su se créer une position avantageuse. Il a encore insisté pour que le prochain congrès national ait lieu à Manitoba, et l'accueil chaleureux qui a été fait à cette proposition a fait voir quel intérêt l'orateur manitobain avait su créer en faveur du sujet qu'il venait de traiter.

"Nous devons des félicitations à M. Bernier, et à la ville de Saint-Boniface qu'il a si dignement représentée en cette circonstance."

Ces deux extraits prouvent que la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface profita de ce que des représentants de la race Canadienne-française étaient venus de toutes parts dans la métropole commerciale, pour travailler par ses délégués à renforcer les groupes français de l'Ouest.

Il est regrettable que, dans la suite, des esprits plus zélés que renseignés aient cru bon de créer dans l'opinion publique de l'Est un courant d'idées contraires aux appels de nos compatriotes de Manitoba. Comme résultat de cette lutte, de riches et vastes domaines nous ont échappé qui auraient pu devenir la propriété de Canadiens-français, aujourd'hui citoyens de la grande république voisine.

* * *

En cette année 1884, la fête nationale fut célébrée non-seulement à Saint-Boniface, mais encore à Saint Norbert, à Saint-Pierre-Jolys, à Saint-Jean-Baptiste, à Saint Eustache et au Portage-du-Rat. Dans ces différentes paroisses, les membres des Comités de Régie firent preuve d'un dévouement digne d'éloges, et, si la fête nationale ne fut pas célébrée avec la même pompe dans ces endroits divers on constata du moins le même enthousiasme et la même ardeur patriotique. Il convient cependant de mentionner la paroisse de Saint-Jean-Baptiste d'une manière spéciale.

La bénédiction de l'église eut lieu le 26 juin, jour de la célébration de la fête nationale. Cette cérémonie attirant de toutes les autres paroisses une grande affluence de personnes, il s'en suivit que la Saint-Jean-Baptiste fut chômée avec plus d'éclat. Sa Grandeur Monsigneur Taché y assistait ainsi qu'un grand nombre de membres du clergé.

Parmi les délégués laïques, on remarquait beaucoup de citoyens distingués de Winnipeg et de St-Boniface. Citons entr'autres : Les Hons. MM. Girard et LaRivière, MM. J. E. Prendergast et F. Chénier, vice-présidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, M. le docteur Lambert, M. L. A. Prud'homme, M. Gédéon Bourdeau, sous-secrétaire-Provincial,M. M. Jules Royal, George Germain, F. Létourneau, Joseph Pélissier, H. Beauregard, Alphonse C. LaRivière, Jr., Alexandre C. LaRivière, George LaRivière, etc.

Il y eut processon superbe, grand'messe chantée par M. l'abbé Cherrier, sermon par Monseigneur Taché et présentation d'adresse par M. Aimé Beaubien. Un pain bénit, à cinq étages, fut distribué aux fidèles et la quête fut faite par Mlles Mathilda Pearson et Marie Gariépy, accompagnées de MM. C. Denis et Napoléon Grégoire. Après la messe, il y eut discours par les Hons. MM. Girard et LaRivière, M. J. E. Prendargast, les Révds. MM. Cherrier et Jolys, M. M. L. A. Prud'homme et G. Tennant, M,P,P., MM. Beaubien et Martin.

Dans l'après-midi, il y eut pique-nique et courses, et le soir, feux de joie.

PATRIOTE.

(*A suivre*)

AU COLLEGE

A l'académie.—La séance de dimanche soir, à l'académie, fut toute entière consacrée à Louis Veuillot. Nous aussi, nous avons voulu fêter à notre manière son centenaire, et nos humbles efforts ont dû faire tressaillir le grand chrétien dans sa tombe.

Il y avait au programme deux excellents travaux: Louis Veuillot, le chétien, par Orphidas Allaire, et Louis Veuillot, l'homme de lettres, par Antoine d'Eschambault. Alfred Brunelle déclama "La Croix de Boynes," récit où l'aïeule de Veuillot se distingue par un trait d'héroïsme à l'honneur du Christ; Albert Prince donna avec beaucoup de pectus l'épilogue de *Ça et là,* ou les "Dernières volontés" de l'illustre écrivain.

L'auditoire entendit ensuite quelques lectures choisies tirées des œuvres de Veuillot, et l'on se sépara, bien résolu d'inscrire à l'avenir sur sa feuille de bibliothèque le titre des ouvrages d'un écrivain qui sait parler haut et fort à l'honneur de la religion, qui aussi, quand il le veut sait être tendre et délicat, vous touche et vous remue jusqu'au fond du cœur.

* * *

Déménagement aux Eléments Latins.—Du troisième étage, mercredi, à 8½ hrs. a.m. Qu'est-ce que ce sourd et lointain grondement qui monte vers nous et qui semble venir des entrailles mêmes de la terre. On dirait des roulements de tambours, des piétinements de chevaux. C'est une armée en marche qui s'approche de nous.

Qui sont ces guerriers? Ce sont les Lanciers et les Dragons du P. Pauzé qui passent. Fatigués des petites escarmouches de romans qu'ils se sont livrées jusqu'ici au rez-de-chaussée, ils sont montés ce matin vers les hautes cimes pour y livrer des combats épiques dans lesquels les dieux mêmes daigneront combattre.

* * *

Des barbares!— Depuis que ces terribles cavaliers ont établi leur centre d'opérations près de nous, nous entendons des choses abominables. L'autre jour, la horde hurlait: "A mort !" (amor) Quelle terrible scène a dû se passer, je vous laisse à deviner...

* * *

Reconnaissance.—A la fin du semestre, les grands tiennent à dire un merci du cœur à leur excellent dortoirier, M. Hamelin. Il n'y a pas de maman pour rendre comme lui les lits moëlleux, les planchers luisants. C'est si propre partout qu'ils désireraient toujours être au dortoir,

LE SANG GAULOIS

VI

LE CONNÉTABLE DU GUESCLIN

(1380)

S'il est un guerrier dans les veines duquel coula se sang gaulois qui tant de fois terrifia les ennemis de la France c'est assurément du Guesclin !

Pour raconter sa vie, il faut raconter des prouesses et encore des prouesses.

Depuis Crécy et Poitiers, les Français n'avaient plus osé attaquer les Anglais en rase campagne.

Ceci explique l'immense résultat moral des victoires de du Guesclin; et, le fait que du Guesclin fit capituler les Anglais à Limoges, à Saint-Yrieix, à Brantôme; le fait qu'à Pontvallain il les taillait en pièces et faisait leur chef prisonnier, eut, dans les cœurs français, un tel retentissement, qu'on peut à coup sûr dire que le Connétable Du Guesclin prépara l'œuvre de Jeanne d'Arc. Il la prépara en rondant aux Français la force morale qui leur faisait défaut, la force morale sans laquelle une armée ne peut vaincre, quels que soient sa force numérique, son organisation, son commandement.

* * *

Le Connétable du Guesclin fût un brave. On en a la preuve dans ces tournois innombrables, dont il sortit toujours vainqueur. Qui ne connaît les joutes fameuses qui eurent lieu à Rennes, lorsque du Guesclin, à peine âgé de 18 ans, se voyant négligé par son père, à cause de son jeune âge, résolut de se battre coûte que coûte. Il se fit armer secrètement par un de ses cousins, puis, le heaume baissé, il entra en lice et fièrement, s'avança contre le premier chevalier qui se présenta. Baissant sa lance, piquant des éperons, il poussa le fer si droit dans la visière de son antagoniste qu'il jeta à terre cheval et cavalier, que le cheval fut tué, et que pendant un long instant, l'écuyer ne valut guère mieux.

Bertrand se maintint ferme en selle, puis, se retournant, il attendit le chevaier suivant tandis que les hérauts, ne sachant son nom criaient: "à l'écuyer aventureux!"

C'est ce même jour que du Guesclin, toujours masqué, fut déclaré vainqueur successivement de plusieurs chevaliers renommés.

Son père, le chef des tenants, qui ignorait, lui aussi quel était ce nouveau venu, eut un grand désir de faire assaut. Il demanda son cheval, sa lance, et se mit sur les rangs.

Bertrand vint avec assurance contre son père, mais, quand il vit clairement son écusson, il abaissa sa lance vivement, et fort gracieusement revint à sa place. Croyant qu'il avait peur, un autre chevalier se présenta, mais Bertrand s'avança hardiment contre lui, et lui piqua l'acier de sa lance si violemment dans le heaume, qu'il le lui arracha du chef. Les hérauts crièrent une fois de plus: "A cet aventureux venu nouvellement !"

Enfin un chevalier de Normandie parvint à enlever le heaume du brave Bertrand. Reconnaissant alors son fils, le sire du Guesclin en fut rempli de joie. Il lui pardonna sa désobéissance et lui promit pour l'avenir chevaux, or et argent nécessaires à le monter et à l'équipper dignement.

C'est par dizaines que nous pourrions énumérer les noms des chevaliers anglais qui furent soit tués, soit vaincus en combat singulier par ce brave des braves. Dans ses débuts, alors que son valet, obligé de le suivre à pied le menaçait de le quitter, du Guesclin, armé d'une simple hache, vint à bout d'un chevalier anglais et de ses deux valets, en quelques minutes, s'empara de chevaux, armures et or, puis rentra chez lui avec des éperons en or massif, et l'armure de luxe du chevalier tué.

Dans la suite, il jouta contre Guillaume de Bembrough et le vainquit; il vint à bout aisément de Thomas de Cantorbery et ne lui accorda la vie sauve que sur l'intervention d'autres chevaliers. Il défit et tua le non moins redouté Guillaume Felleton quelques années plus tard.

Du Guesclin fut aussi un rusé. C'est ainsi que pour prendre le chateau de Fougeray, il déguisa ses hommes en bûcherons, armés d'ailleurs jusqu'aux dents dessous leurs habits de paysan, chargea chacun d'eux d'un lourd fagot, et, se présenta sous cet accoutrement au pont levis du castel. Sans défiance, les Anglais ouvrirent les portes, et aussitôt les cris de "Guesclin! En avant" retentirent. Ce fut une mêlée farouche. Mais l'avantage resta en fin de compte aux Français. Peu d'Anglais s'échappèrent.

Quelques années après, à Cocherel, du Guesclin feignait la retraite, puis, l'ennemi une fois à ses trousses, essouflé, et attiré à l'endroit choisi par lui, le Connétable se retournait et faisait face, avec tous ses gens, prévenus de la supercherie, aux anglais, qui, après une résistance pourtant assez âpre se décidaient à lâcher pied.

Une autre fois enfin, un héraut lui ayant été envoyé, du Guesclin le fit assez boire que l'homme ne s'en retourna pas; mais notre héros et ses hommes s'en allérent à sa place et surprirent les anglais, qui attendaient toujours le retour de leur messager.

A quelques années de là, le roi ayant donné l'ordre à son connétable de déloger les Anglais de Poitiers, celui-ci résolut de s'emparer tout d'abord de Sainte-Sévère, la seule place que les Anglais eussent encore en Berry. Les défenses de cette ville étaient considérables : murs hauts et épais, tours et fossés profonds, garnison anglaise vaillante et nombreuse.

Un incident de peu d'importance ayant précipité l'attaque, du Guesclin qui déjeunait, quand on vint lui faire part de ce qui se passait, renversa, selon son habitude en pareil cas, la table et tout se qui était dessus, et donna l'ordre de continuer l'assaut.

"La défense des Anglais fut aussi tenace que l'attaque des Français fut impétueuse,—nous raconte Edmond Planchut—et Du Guesclin y montra les ressources de son expérience et une bravoure qui transforma les siens en "lions crétés"... Sainte-Sévère fut prise. Le butin procura aux vainqueurs des sommes très fortes... selon la coutume, les Anglais furent rançonnés, puis on les laissa partir...

Lorsque le Berry fut nettoyé de tous les Anglais qui s'y trouvaient, Saint-Jean-d'Angely, Angoulème, Taillebourg et bien d'autres villes se rendirent; une campagne de quatre à cinq mois suffit pour la libération du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge; enfin au printemps de l'année 1374, Cognac "se tourna française."

Vers cette même date aussi eut lieu la bataille de Chiré. Là, notre héhos fit perdre aux Anglais trois cents gens d'armes tués, plus trois cents chevaliers ou écuyers de renom qui, faits prisonniers, durent payer des rançons considérables.

Du Guesclin, envoyé en Languedoc pour y remplacer le duc d'Anjou, mourut à Châteauneuf, Randon, à cinq lieues de Mende. Il y avait assiégé les Anglais qui, vaincus une fois de plus, déposèrent les chefs de cette ville sur son lit de mort.

Entre Mende et Langogne, dans un des sites les plus désolés de la Lozère, s'élève, sans art, un informe monument commémoratif du lieu où mourut le Connétable du Guesclin, et où sa tente se dressait.

Visitez ce triste lieu, relisez Froissart, et vous joindrez certainemet votre voix à celles qui réclament un monument digne du héros breton."

F. DENISET.

REVUE DE LA PRESSE

S. S. PIE X ET LE MEXIQUE

(*La Croix*)

Le 19 du courant, Sa Sainteté Pie X recevait en audience deux cents pèlerins mexicains. Après leur avoir donné la bénédiction apostolique, le Souverain Pontife exprima l'espoir que les bienfaits de la paix seraient bientôt rendus à leur patrie. Finalement, il se mit à genoux à côté des évêques mexicains qui guidaient ce pèlerinage et pria pour le Mexique.

* * *

LOUIS VEUILLOT

(*Le Devoir*)

La revanche est plus complète que ne l'eussent rêvée ses plus fervents amis. Le temps a dissipé les malentendus, fait oublier les querelles et ce matin, dans la basilique de Montmartre, c'est le successeur direct de son plus grand adversaire catholique, c'est l'évêque d'Orléans lui-même qui prononçait, sous la présidence du cardinal-archevêque de Paris, successeur de Mgr Darboy, son éloge funèbre. Et c'est le successeur de Lacordaire à Notre-Dame qui hier, à Boynes et à Rome, célébrait sa gloire.

Mais il y a plus et Veuillot conquiert des milieux qui semblaient devoir lui être à jamais fermés. C'est Jules Lemaître qui inaugurera son monument et la *Revue des Duex-Mondes* se fait un bonneur de publier ses lettres, tandis que le *Journal des Débats* dénonce la mesquinerie du monde officiel, qui lui refuse son hommage.

Il est définitivement classé parmi les maîtres de la langue, parmi les hommes qui font honneur à l'Homme. O. H.

* * *

LOUIS VEUILLOT

(*Le Courrier des Trois-Rivières*)

C'est une grande et heureuse nouvelle d'apprendre que Louis Veuillot trouve les portes ouvertes toutes grandes à l'Université Laval. Partout où ses écrits, si français et si puissamment faits pénètrent, ils ne manquent pas de produire les plus heureux résultats.

C'est un fait étonnant que pendant sa vie il ait trouvé tant de contradicteurs et qu'après sa mort on vienne de tous les camps apporter tant de couronnes sur sa tombe.

* * *

IL Y A 30 ANS

(*L'Action Sociale*)

A propos de l'opinion émise par le *Catholic Record*, de London, et l'abbé O'Gorman, d'Ottawa, qu'il n'y a pas de raison sérieuse de s'opposer à l'intrusion des inspecteurs protestants dans les écoles catholiques de langue française, en Ontario, *Le Droit*, d'Ottawa, et *Le Moniteur*, d'Hawkesbudy, rappellent la direction suivante donnée, il y a une trentaine d'années, en pareilles circonstance, par feu Mgr Lynch, archevêque de Toronto:—"A notre grande surprise, nous constatons que nos écoles séparées sont visitées par les inspecteurs des écoles communes. Nous prenons cette occasion de protester contre cette intrusion, car elle est contraire à l'esprit de la foi qui établit les écoles séparées; et nous serons obligés de donner avis aux syndics de ne pas recevoir ces visiteurs, non pas parce que nous les craignons, mais parce que nous ne voulons pas leur intervention."

* * *

LA FETE DU REV. PERE DIRECTEUR

(*L'Ami du Foyer*)

La fête de Saint Josaphat ne passe pas inaperçue au Juniorat de la Sainte-Famille; c'est la fête patronale du R. P. Josaphat Magnan, O.M.I., directeur du Juniorat, et les Junioristes savent profiter de la circonstance pour se réunir autour de leur bon Père Directeur et lui dire un peu ce qu'il y a pour lui d'affection et de reconnaissance dans leurs jeunes cœurs. Des adresses en anglais et en français, des chants bien enlevés et les joyeux accords de la fanfare traduisent les sentiments de joie des heureux junioristes.

* * *

POUR AVOIR UN AUTOGRAPHE

(*Le Soleil de l'Ouest*)

On nous raconte l'histoire amusante d'un restaurateur nommé Boziani, grand amateur d'autographes, qui ambitionnait, sans pouvoir l'obtenir un mot de Marconi.

Un soir, voyant entrer dans son restaurant le célèbre inventeur, Boziani eut l'idée de modifier la rédaction de son menu et d'y placer des :

Haricots verts à la Marconi

Celui-ci lui demanda quel était ce plat qui portait son nom, et l'autre répondit :

—Signor, ce sont des haricots sans fil.

Et, du coup, Boziani eut son autographe.

* * *

LES TAPAGEURS

(*Le Temps*)

En Ontario, depuis quelque temps, la presse qui autrefois avait été ouvertement hostile à toute idée favorable au maintien de la langue française, examine la question de plus près et voit que le droit des gens est digne de respect même quand il touche les catholiques.

Dans la plupart des grands journaux des articles ont expliqué d'une façon courtoise la situation faite à l'instruction publique par l'ingérance indue des éléments étroits dans la discussion.

Des éducateurs protestants de langue anglaise ont pris fait et cause pour la population scolaire franco-canadienne, comme les protestants éclairés d'Ulster appuient le Home Rule.

Le jour n'est pas éloigné où les agitateurs à la Carson et à la Bonar Law seront vivement élagués de tous les mouvements qui ont pour but l'intérêt public; ce sera la même chose en Ontario, les Ferguson, les Hocken et les autres tapageurs, qu'ils soient catholiques ou protestants, seront mis à leur place par la majorité paisible des contribuables.

* * *

LE PREMIER COLON A QUEBEC

(*La Presse*)

Il y aura trois siècles, en 1917, qu'une première famille française arrivait à Québec, et la Société Saint-Jean-Baptiste de la vieille capitale a décidé de commémorer cet événement par l'érection d'un monument à Louis Hébert, le premier habitant de Québec.

Voilà un beau geste patriotique auquel *La Presse* applaudit, avec tous les Canadiens désireux d'immortaliser le souvenir des vaillants pionniers de la Nouvelle-France.

Le tricentenaire de l'arrivée du premier colon français sur notre sol coïncidera avec le cinquantenaire de la Confédération canadienne, de même qu'avec le centenaire de la fondation de la Banque de Montréal, la plus forte institution financière de notre pays.

Ce triple événement ne mérite-t-il pas d'être célébré par l'exposition universelle dont le projet a provoqué déjà un peu partout tant d'enthousiasme ?

* * *

LES SINISTRES SUR LES GRANDS LACS

(Du *Star* de Toronto)

L'opinion générale, à Toronto, est que le gouvernement fédéral doit nécessairement nommer une coinmssion royale, possédant les pouvoirs voulus pour faire une enquête sérieuse sur les effets désastreux de la tempête qui a sévi sur les Grands Lacs, au cours de la semaine dernière. Si un seul navire sombre dans une bourrasque, on peut attribuer la cause du naufrage à un accident. Mais lorsque vingt navires coulent à fond dans une seule nuit, à des points éloignés les uns des autres, l'opinion publique ne peut être satisfaite que par une enquête sévère sur l'ensemble du système de navigation.—(Traduciton de *La Presse*.)

* * *

LE PROGRAMME DE M. NORRIS

(*La Liberté*)

M. Norris est l'héritier du parti qui abolit au Manitoba les écoles séparées et l'usage de la langue française. Son discours programme indique qu'il demeurera fidèle à ce passé. Tant pis pour lui.

. . . .

M. Norris, malgré ses protestations n'est pas rassurant au sujet de nos écoles bilingues.

Il a fortement dénoncé tous ceux qui favorisèrent le vote du Bill Rémédiateur. C'est le grand reproche qu'il fait à l'honorable Montague. Les arguments de Sir Roblin, pourtant si pleins de bon sens et empruntés à un des plus illustres représentants du libéralisme ontarien, ne valent pas à ses yeux.

Les conditions ont changé, dit M. Norris. Si l'on avait pu prévoir ce qui arriverait, ajoute M. Norris, les amendements de 1897 n'auraient pas été acceptés. Notez que ce sont eux qui nous permettent d'enseigner le français à nos enfants. Un peu plus loin—ce qui laisse mieux voir l'idée de derrière la tête de M. Norris, il ajoute: "Il est probable qu'il sera nécessaire d'amender et de changer l aloi actuelle." Encore plus loin, il dit: "Si cela exige une refonte de la loi telle qu'elle est actuellement, ce sera fait."

* * *

LE RAPPOT DU LLOYD

(*Le Soleil* de Québec)

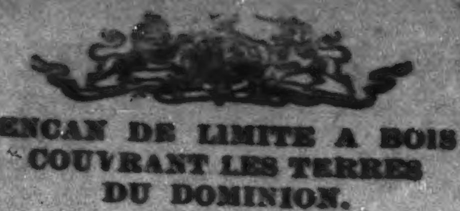
Québec, 24 novembre 1913.

Pour la première fois, croyons-nous, la célèbre compagnie anglaise *Lloyd's Register of Shipping* qui, dans le domaine maritime joue un rôle d'une importance mondiale, qui, en fait, a conquis une sorte de monopole des assurances maritimes, cette puissante compagnie anglaise vient de publier EN FRANÇAIS son rapport annuel.

Elle nous informe également qu'elle vient de faire paraître une traduction française de ses règlements.

Pour qui connaît la prépotence commerciale du Lloyd anglais, prépotence qui est probablement sans équivalente à tous les points de vue, et qui, par conséquent, semblerait devoir légitimer de sa part, plus que de toute autre, le superbe et dédaigneux parti pris de refuser droit de cité dans le monde des affaires à toute autre langue que l'anglaise,—parti pris qui semble bien être pour tant de commerçants anglais, part du credo patriotique,—cette intelligente initiative du Lloyd apparaîtra comme particulièrement intéressante et méritoire.

Il y a là une leçon qui pourrait être mise à profit, semble-t-il, par bien des gens au Canada.



ENCAN DE LIMITE A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION.

LE droit de coupe de bois avec licence dans la Circonscription No. 1682 comprenant les terrains suivants dans la Province de Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise à prix de $3,418.85 comprenant les frais d'arpentage, à 2 heures p.m., Mercredi 11 Février 1914 à l'office de l'Agent du Bois du Dominion à Winnipeg.

La Circonscription boisée No. 1682, située dans la Province de la Saskatchewan comprenant quatre blocs, située dans les Towships 44 et 45, rang 10 et Towships 45, rang 11 ouest du 2ème Méridien, comprenant un acréage de 17.84 milles carrés plus ou moins ainsi que décrit sur un plan d'arpentage, approuvé par l'Arpenteur Général, daté du 8 septembre 1913 et classé au Département de l'Intérieur des Terres à Bois et à Foin.

L alicence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de payment, le taux du loyer, etc., sont contenus dans les Règlements des Bois, une copie peut être obtenue sur demande au soussigné où à l'Agent du Bois de la Couronne, à Winnipeg. Une épreuve en bleu indiquant la situation de la Circonscription sera fournie sur demande.

B. L. YORK,
Contrôleur.
Branche des Bois et Gazons.
Département de l'Intérieur,
Ottawa 11 novembre 1913. 4

NOTICE

Whereas the trustees of the School District of St. Boniface, No. 1188, have passed a by-law, No. 45, for the purpose of borrowing the sum of Fity-four Thousand dollars, of which eighty-one hundred and fifty dollars is to pay for furniture of St. Joseph's Academy, including also the purchase of physical and chemical instruments; eight hundred and fifty dollars is to pay for the furniture of Provencher School; fifteen hundred and fifty dollars is to pay for the furniture of Tache School; one thousand dollars is to cover the loss incurred by the sale of debentures to the Catholic Order of Foresters, for an amount of $25000.00 at 96; seven thousand nine hundred and twenty-five dollars is to cover the loss incurred by the sale of debentures to the W. A. Mackenzie Company Limited of Toronto, for the amounts of $63000.00 and $40000.00 at 92½ and 92, respectively; twenty thousand two hundrd and seventy-five dollars is to pay for the balance due on the purchase of additional property for Provencher School grounds and the enlargement of buildings thereon; fourteen thousand two hundred and fifty dollars is to pay for the balance due on the purchase of additional property for Tache School grounds and the enlargement of the buildings thereon; and whereas the trustees of the said school district of St. Boniface No. 1188, have requested the council of the City of St. Boniface to submit said by-law No. 45 to the rate-payers entitled to vote thereon, pursuant to "The Public Schools Act."

Notice is hereby given that the council of the City of St. Boniface, by its by-law No. 1052 has enacted that the voting on the by-law No. 45 of the said School District of St. Boniface, No. 1188, shall take place on Tuesday the Sixteenth day of December, A.D. 1913, between the hours of nine o'clock in the forenoon to eight o'clock in the afternoon of said day, and for the purpose of taking the votes of the duly qualified ratepayers to vote on the said by-law, the following places shall be the places where the votes are to be taken:

Ward No. One.—Polling place, No. 1, at or near the corner of Provencher avenue and Lafleche street;

Ward No. Two.—Polling place No. 2, at or near the corner of Tache avenue and Notre Dame street;

Ward No. Three.—Polling place No. 3, at or near the City Hall ;

Ward No. Four.—Polling place No. 4, at or near the Fire Hall No. 2;

Ward No. Five.—Polling place No. 5, at or near the Fire Hall No. 2;

The Mayor shall at his office at four o'clock in the afternoon of the fifteenth day of December, A.D. 1913, appoint persons to attend at the above five polling places and at the final summing up of the votes by the city clerk of the City of St. Boniface respectively, on behalf of the persons interested in and promoting or opposing the by-law respectively. On Thursday, the eighteenth day of December, A.D. 1913, at his office, in the City Hall, at the hour of twelve o'colck noon, the said city clerk shall sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Dated at the City Clerk's office, City of St. Boniface, this twenty-fourth day of November, A.D. 1913.

J. B. COTE,
City Clerk.
4-6

De par le Monde

De plus fort en plus fort

Vienne, (Autriche). — Jules Védrines, l'aviateur français, qui a entrepris une envolée de Paris à Pékin, a dit récemment à un représentant du journal *Zeit* qu'il avait l'intention de continuer sa randonnée jusqu'en Australie. Dans ce cas, son plan serait, après avoir atteint Constantinople, de passer par le lac Tchad, ou par l'île de Ceylan.

Védrines dit qu'il préfèrerait la route du lac Tchad, au centre de l'Afrique, mais il redoute les lenteurs de l'administration militaire française, sur laquelle il aurait à dépendre pour le fournir de gazoline.

Dans le cas où il trouverait que cette voie est impraticable, il se rendrait à Ceylan et de là en Australie par l'archipel de la Malaisie.

Epilogue du vol du collier de perles

Londres.—Le dernier mot vient d'être dit dans la cause des quatre individus accusés d'avoir volé le célèbre collier de perles évalué à $650,000, lequel était disparu en transit, de Paris à Londres, le 16 juillet dernier et fut trouvé plus tard à côté d'un trottoir à Londres—Les prévenus furent arrêtés le 2 septembre, alors qu'ils tentaient de vendre à vil prix une perle qui avait ét éenlevée du collier.

Deux des accusés, Lockett et Grizard, ont été condamnés à sept ans de pénitencier; les deux autres, Silbertan et Cuttworth, le premier à cinq ans et le second à dix-huit mois de travaux forcés.

Trois des accusés sont des récidivistes. L'inspecteur en chef Ward dit que Lockett a déjà fait de la prison aux Etats-Unis.

Le train de luxe de l'Empereur d'Allemagne

Un correspondant du *Daily Mail*, à Vienne, écrit que l'arrivée dans la ville capital du train spécial de l'empereur d'Allemagne a causé un grand mouvement de curiosité, car il diffère absolument des trains impériaux qui servent à la famille d'Autriche dans ses déplacements, et qui sont simples et modestes par comparaison.

Le train du Kaiser est, extérieurement bleu pâle et blanc ivoire; il comprend six wagons immenses qui pèsent chacun 60,000 kilos; tous sont éclairés à l'électricité et le parquet du salon est fait avec un bois, vieux de 1,800 ans, qui a, autrefois, servi à Jules César pour construire des passerelles permettant à ses troupes de passer le Rhin; ce salon est meublé de tables et de chaises fabriquées en véritable cèdre du Liban, donné à l'Empereur par Abdul Hamid, l'ancien sultan de Turquie. Les voitures sont munies de ressorts spéciaux supprimant toute espèce de vibration.

Le prix de revient de ce palais roulant, sans compter l'ameublement et les richesses artistiques qui s'y trouvent, dépasse un million.

Pour éviter les rides

Le *Journal de la Santé* nous apprend comment éviter les rides :

"Il est plus aisé de donner des conseils pour éviter les rides que pour les détruire. C'est ainsi qu'on recommandera une vie sobre et régulière, à l'abri de toutes émotions. On cherchera autant que possible à empêcher les contradictions des muscles du visage et, par conséquent, toutes les discussions violentes, l'habitude de parler rapidement, de manger vite, de froncer les sourcils, soit lorsque nous pensons, soit lorsque nuos nous mettons en colère.

"Il faut fuir le rire comme les pleurs et nous condamner à l'impassibilité, à la froideur. L'absence de rides se rencontrera donc davantage chez les tempéraments apathiques que chez les nerveux..."

Il faut bien que ces pauvres apathiques aient quelques compensations.

Le Président Wilson est satisfait

Washington. — Le président Wilson a réitéré son opinion que le gouvernement Huerta allait à sa chute. Il en trouve une preuve dans les fausses nouvelles qu'il se croit obligé de répandre sur les intentions futures du gouvernement des Etats-Unis. Le président faisait évidemment allusion aux prédictions, publiées dans plusieurs journaux mexicains et non contredites par le gouvernement, que les Etats-Unis se préparaient à reconnaître le président Huerta, alors qu'on sait qu'il a été déclaré comme irrévocable que, dans n'importe quelles circonstances Huerta ne serait pas reconnu.

Il ne s'est produit aucun nouveau développement, selon les fonctionnaires de la Maison Blanche, mais l'intérêt se concentre maintenant sur le message annuel du président au Congrès qui est en préparation et qui discutera la situation mexicaine, telle qu'elle sera à date.

M. Wilson a renouvelé sa satisfaction de l'attitude des gouvernements étrangers qui ont témoigné du désir de coopérer avec les Etats-Unis autant que possible. Quant aux conférences qui ont eu lieu entre Sir William Tyrrell, le secrétaire particulier de Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, et le président Wilson, elles n'ont eu pour but, dit-on à la Maison Blanche que de se renseigner mutuellement.

La Mode Parisienne

Tout est à la Grecque, à la Persane, à la Chinoise, mais avec des arrangements modernes qui font de ces styles, fort intéressants dans leur intégrité et dans un milieu approprié, quelque chose d'essentiellement cocasse au milieu de notre civilisaton surchauffée.

Cocasse et dangéreux, ridicule et incommode! On ne saurait regarder d'un œil favorable les jupes si étriquées qu'elles empêchent leurs propriétaires de monter en voiture surmontées de tuniques démesurément ballonnées.

Voir trotter une femme dans ces conditions-là, avec l'aggravation de talons hauts de quatre pouces, rentre dans ce qu'on peut appeler une cure de gaieté. Pas besoin d'envoyer les neurasthéniques dans des endroits folâtres, une petite promenade dans Paris à l'heure où les élégantes daignent se laisser contempler et l'effet espéré sera obtenu. On a beaucoup parlé de l'homme qui a fait rire le Schah... que dirait-on de ces belles madames ?

Il est bon d'avoir la tête ronde comme une boule avec les chapeaux coiffant à l'instar de bonnets de nuit, aussi a-t-on une façon toute spéciale d'arranger les cheveux, le genre tient aussi du bonnet de nuit, mais il n'en demande pas moins une chevelure épaisse, sinon longue et souple, et soyeuse pour avoir du chic.

Ne plus rire, ne pas éternuer

La cour suprême des Etats-Unis vient d'accorder $25,000 de dommages-intérêts, dit la *Pall Mall Gazette*, à M. Fred Meun, l'homme qui, sous peine de mort immédiate "ne doit plus ni rire ni éternuer."

Fred Meun a comparu devant les juges, enfermé dans un corset d'acier, qui est muni d'une tige de même métal supportant, à son extrémité supérieure, un appareil destiné à tenir la tête du patient immobile. Meun est toujours accompagné d'un garde-malade, qui l'empêche de faire le moindre mouvement de tête; il peut, néanmoins, parler et a expliqué aux juges qu'il était tombé, il y a cinq mois, dans un puits d'ascenseur, profond de cent soixante-dix pieds; il se brisa la seconde côte cervicale et ne fut sauvé que par miracle.

Les docteurs ont déclaré que si l'homme vivait toujours c'était grâce à une immobilité complète de la tête, mais qu'il ne devait plus jamais avoir un motif de rire et qu'il devait éviter, en outre, de prendre froid, car il pourrait éternuer, et il en mourrait.

A une réception du Président Wilson

C'était, il y a quelque temps, à la Maison Blanche. Le président Wilson, dont chacun connaît les habitudes d'extrême simplicité, recevait un grand personnage germanique en visite aux Etats-Unis, et n'avait pas cru pouvoir faire autrement que de l'inviter à boire de la bière.

Au dernier moment, on s'aperçut que les offices de la Maison Blanche ne recélaient pas les verres appropriés: les bocks nécessaires, et l'ordre fut donc donné d'aller louer dix douzaines de verres à bière à une hôtellerie proche tenue par un certain Ernst Gerstenberg.

Les récipients arrivèrent juste à temps et lorsque le grand personnage germanique eut vidé son verre, il aperçut gravée au fond cette inscription troublante: "Volé à Ernst Gerstenberg." L'invité ne put s'empêcher de regarder son hôte un peu soupçonneusement.

L'explication est toute simple : Tant de bocks avaient été volés à l'hôtel par des consommateurs peu scrupuleux que le brave Gerstenberg avait fait graver l'inscription en question sur toute la verrerie lui appartenant, afin qu'elle ne fût plus aussi tentante.

City of St. Boniface

Promulgation of By Laws

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

By-Law No. 983.—To repeal by-law No. 234 providing for opening of certain lanes.

By-Law No. 984.—To provide for the opening of certain lanes in Plans 64, 368 and 224.

By-Law No. 985.—To amend by-law No. 984.

By-Law No. 986.—To place the City of St. Boniface utilities under the "Public Utilities Act."

By-Law No. 987.—To borrow $600,000.00.

By-Law No. 968.—Respecting the appointment of an Inspector of Licenses and the issue of licenses in certain cases.

By-Law No. 989.—Amending by-law No. 896 regulating the traffic on the streets.

By-Law No. 990.—To amend by-law No. 894 concerning dogs.

By-Law No. 991.—Relating to the protection of fire and creation of a fire department.

By-Law No. 993.—To provide for the appointment of R. C. McPhillips a surveyor to complete surve, and prepare plans of the bed of the Seine River and also to provide for the conveying of said River bed to adjoining owners.

By-Law No. 995.—To close portions of lanes in Blocks 30 and 38, D.G.S. 93, St. Boniface, Plan 385.

By-Law No. 997.—Fixing indemnity of Aldermen for the year 1913.

By-Law No. 998.—Fixing rate of taxes for 1913.

By-Law No. 999.—For the care and inspection of premises to safeguard the public and property against fire.

By-Law No. 1005. — Changing the names of certain streets within the limits of the City of St. Boniface.

By-Law No. 1006. — Respecting the supply of water to the rural Municipality of St. Vital by the City of St. Boniface.

By-Law No. 1052.—To submit to the votes of the Electors By-Law No. 45 of the St. Boniface School District No. 1188 for the purpose of borrowing $54,000.00 for school purposes.

And the following are by-laws under which the City intends to issue and sell debentures for amounts mentioned therein :

By-Law No. 992. — Authorizing the purchase of Lots 14 and 15, Block 13, Plan 1917.

By-Law No. 1000.—To create a debt of $300,000.00 to cover deficit in the cost of construction of sewers.

By-Law No. 1001.—To create a debt of $50,000.00 to pay cost of extension of waterworks system.

By-Law No. 1002—To sumbit by-law No. 1000 to the Electors vote.

By-Law No. 1003.—To submit by-law No. 1001 to the Electors vote.

By-Law No. 1004.—To amend by-law No. 916 to create a debt of $400,000.00 for the construction of the new Provencher Bridge.

By-Law No. 1007.—To provide for Assessment for cost of Sewer on Dawson Road, from the C.N.R. Crossing (Port Arthur Branch) to Bourget Road.

By-Law No. 1008.—To provide for assessment for cost of sewer on Hamel Avenue, from Aulneau Street to St. Jean Bautiste Street.

By-Law No. 1009.—To provide for assessment for cost of sewer on Linden Avenue, from St. Mary's Road to Gauvin Street.

By-Law No. 1010.—To provide for assessment for cost of sewer on Gauvin Street, between McMillan Street and Linden Avenue.

By-Law No. 1011.—To provide for assessment for cost of sewer on Despins Street, from Aulneau Street to Tache Avenue.

By-Law No. 1012.—To provide for assessment for cost of sewer on Aulneau Street, from Hamel Avenue to Despins Street.

By-Law No. 1013.—To provide for assessment for cost of sewer on St. Jean-Baptiste Street, from Hamel Avenue to Lot 25, Blocks 1 and 2, Plan 1357 (inclusive.)

By-Law No. 1014.—To provide for assessment for cost of sewer on Archibald Street, from Plinquet Street to Messier Street.

By-Law No. 1015.—To provide for assessment for cost of sewer on Patterson Street, from Crawford Avenue to Tache Avenue.

By-Law No. 1016.—To provide for assessment for cost of sewer on Crawford Avenue, from Patterson Street to McMillan Street.

By-Law No. 1017. — Consolidating By-Laws Nos. 1007 to 1016, both inclusive.

By-Law No. 1018.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan 1763.

By-Law No. 1019.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading all streets and lanes in Plan No. 1839.

By-Law No. 1020.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan No. 1915.

By-Law No. 1021.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan No. 1945.

By-Law No. 1022.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan No. 1886.

By-Law No. 1023. — Consolidating By-Laws Nos. 1018 to 1022, both inclusive.

By-Law No. 1024.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the North side of Giroux Street, from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1025.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk, on the north side of Doucet Street, from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1026.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the East side of Dufresne Street, from Marion Street to Kavanagh Street.

By-Law No. 1027.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk, on the South side of Kavanagh Street, from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1028.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the North side of Cherrier Street from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1029.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the East side of de la Morenie Street, from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 1030.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the North side of Pelletier Street, from St. Joseph Street to Langevin Street.

By-Law No. 1031.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the South side of Cauchon Street, from Lorne Avenue to Lansdowne Avenue.

By-Law No. 1032.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the West side of Landsdowne Avenue, from Cauchon Street to Schultz Street.

By-Law No. 1033.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the West side of Landsdowne Avenue, from Schultz Street to Patterson Street.

By-Law No. 1034.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the West side of Dufferin Avenue from McMillan to Linden Avenue.

By-Law No. 1035.—To provide for assessment for a 6 foot granolithic sidewalk on the North side of Horace Street, from Tache Avenue to Langevin Street.

By-Law No. 1036. — Consolidating By-Laws Nos. 1024 to 1035, both inclusive.

By-Law No. 1037.—To provide for a 5 foot 4 inches Plank sidewalk on the South side of Horace Street, from Oak Avenue to St. John Street.

By-Law No. 1038.—To provide for assessment for cost of a 5 foot 4 inches Plank sidewalk on the West side of Youville Street, from a point 80 feet South of the Southerly limits of Kitson Street to LaRiviere Street.

By-Law No. 1039. — Consolidating By-Laws Nos. 1037 and 1038.

By-Law No. 1040.—To provide for assessment for cost of sewer on Langevin Street, from Linden Avenue to Niverville Street.

By-Law No. 1041.—To provide for assessment for cost of sewer on Linden Avenue, from St. Mary's Road to Langevin Street.

By-Law No. 1042. — Consolidating By-Laws Nos. 1040 and 1041.

By-Law No. 1043.—To provide for assessment for cost of widening from 24 ft to 36 ft., pavements on DesMeurons Street, from Provencher Avenue to Marion Street.

By-Law No. 1044.—To provide for assessment for cost of a 24 ft. Bitulithic pavement on Eugenie Street, from Langevin Street to Oak Avenue.

By-Law No. 1045. — To provide for assessment for cost of a 24 ft. Bitulithic pavement on Tache Avenue, from St. Mary's Road to McMillan Street.

By-Law No. 1046.—To provide for assessment for cost of a 24 ft. Bitulithic pavement on Bertrand Street, from Tache Avenue to Langevin Street

By-Law No. 1047.—To provide for assessment for cost of an 18 ft. concrete pavement on the lane between DesMeurons and de la Morenie Streets. from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 1048.—To provide for assessment for cost of a 14 ft. concrete pavement on the lane between Ritchot and Langevin Streets, from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 1049.—To provide for assessment for cost of an 18 ft. Bitulithic pavement on the lane between Dumoulin Street and Provencher Avenue, from St. Jean Baptiste Street to College Street.

By-Law No. 1050. — Consolidating By-Laws Nos. 1043 to 1049, both inclusive.

By-Law No. 1051.—To provide for assessment of City's share of permanent pavements.

All persons are hereby required to take notice that anyone desirous of applying to have such by-laws or anyone of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench, sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspapers called *The Norwood Press*, and *Le Manitoba* or he will be too late to be heard in that behalf.

By order,

J. B. COTE,
City Clerk.

St. Boniface, Man.,
November 28th., 1913.

FEUILLETON DU MANITOBA

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 9

(*Suite*)

—On n'entre pas, lui dit une voix sourde et gutturale.

Il se retourna vers un matelot et lui demanda ce que tout cela signifiait.

—Silence, répondit la sentinelle, on ne parle pas ici.

—Allons, se dit-il à lui-même, décidément je ne comprends plus rien. Il paraît que je joue le rôle de Télémarque, descendant sur la rive de l'Achéron, et ne rencontrant sur ses pas que les ombres de guerriers muets. Si on ne parle pas, on marche du moins; et encore une fois il se dirigea vers le gaillard d'avant.

A peine fut-il arrivé vis-à-vis le mât d'artimon qu'un cliquetis, comme celui de fusils que l'on arme, se fit entendre sur toute la longueur des passe-avants. Le premier mouvement du comte fut de se sauver à la cabine, mais il se souvint que la porte en était fermée et gardée, et il s'élança dans les haubans du mât d'artimon. Il ne put parvenir sur la hune, craignant de se hasarder dans les haubans de revers; il se blottit du mieux qu'il put, n'osant ni descendre ni monter.

En ce moment les pirates arrivaient, nageant sans bruit et lentement; ils firent le tour du vaisseau et passèrent à la proue. Tout était dans le plus profond silence et la plus grande obscurité, seul le fanal du beaupré jetait une faible lueur sur le gaillard d'avant. Bientôt on vitune tête s'élever au-dessus du coltis et regarder avec précaution, puis un homme se hissa sur le beaupré et fit un signe. En un instant vingt pirates grimpèrent par les amarres, tenant leurs sabres entre les dents. De leurs deux mains ils ont saisi le beaupré; déjà leurs pieds touchent les bastingages, la lame de leurs sabres brille au reflet de la lumière du fanal, ils se baissent pour sauter sur le pont, quand tout à coup on entend une voix qui crie :

—Feu !

Et la détonation d'une trentaine de mousquets retentit dans le silence de la nuit; les balles sifflent et cinq à six pirates culbutent à la mer, frappés à mort; d'autres tombent blessés sur le pont.

—Bien, mes enfants, cria le capitaine, en avant maintenant !

Les marins du *Zéphyr* s'élancent sur le gaillard; le capitaine ordonne de mettre le feu au chaudron, et une immense flamme s'élance et répand au loin sa lumière sur les eaux. Ce fut alors une horrible mêlée. Les pirates montent par les amarres, se hissent les uns sur les autres; ils lancent leurs grapins dans les cordages et grimpent dans toutes les directions. Une voix retentit qui les encourage. C'est Cabrera, Antonio Cabrera leur chef. Il est sur le gaillard d'avant avec une dizaine des siens, repoussant l'attaque et favorisant l'abordage des pirates. Le tumulte est à son comble. Tout est confusion. Pirates et *Zéphyr* sont confondus. C'est une lutte acharnée, homme à homme; tout se culbute et se relève pour rouler et se culbuter encore. Les fusils ne servent plus; les pistolets sont déchargés. Le sang ruisselle et rend le pont glissant. Tous les pirates sont maintenant montés. Le gaillard d'avant est trop petit pour les contenir. Les *Zéphyrs* semblent céder sous les efforts prodigieux de Cabrera et de ses gens. La flamme bleuâtre de l'alcool et des combustibles qui brûlent dans le chaudron, répand une lueur blafarde sur leurs figures, couvertes de poudre et de sang. Ils sont serrés en masse compacte et pressent devant eux les *Zéphyrs* qui reculent pied à pied, mais en ordre.

Le capitaine Pierre n'est pas avec eux, il est à l'arrière, debout sur son banc de quart, son porte-voix à la main; il suit avec sang-froid la lutte qui rugit à l'avant du navire. Il voit ses *Zéphyrs* qui cèdent peu à peu; il ne craint rien, car il sait que c'est une manœuvre qu'ils exécutent afin d'amener les pirates sous la portée de ses deux canons. Arrivés près du mât d'artimon, les *Zéphyrs* déchargent leurs derniers coups de pistolet; les pirates hésitent, s'arrêtent et se pressent en masse serrée.

—Ventre à terre ! cria le capitaine à travers son porte-voix.

—Feu !

Et les deux canons partent ensemble, enfilant le pont de bout en bout, à la hauteur de poitrine d'homme; la mitraille balaye et fauche à travers les rangs des pirates qui sont restés debout. Ceux qui ne sont pas tombés, se retirent précipitamment vers le beaupré pour sauter dans les chaloupes. Mais Cabrera est là, il les arrête de sa voix:—"Je tue le premier qui recule, crie-t-il, en avant! suivez-moi !" Et il s'élance encore une fois à la tête des siens. Mais cette fois Pierre est aux premiers rangs de ses braves Zéphyrs. La mort suit leurs sabres qui tranchent et fauchent dans les rangs des pirates. Cabrera a reconnu Pierre, et c'est sur lui que se concentrent toute sa rage et toute sa fureur. Il fait des efforts inouïs pour le rejoindre. En vain son sabre promène la mort devant lui, la mêlée est trop affreuse, des masses d'hommes le séparent de celui qu'il voudrait tenir sous sa main.

Déjà les pirates cèdent au nombre; ils hésitent, ils reculent; Cabrera en vain les exhorte à le suivre, quand tout à coup un cri perçant retentit dans les airs; une masse tombe du mât d'artimon dans le baril de goudron, le baril roule sur le pont sous le poids qui l'entraîne, cette masse se redresse et retombe dans le chaudron de combustible pour s'en relever tout en feu. C'est un homme ! Les combattants s'arrêtent et s'étonnent à ce phénomène inattendu; les flammes l'enveloppent de langues de feu, la douleur lui arrache des cris qui ne sont pas humains.

Il ne voit plus, il se précipite partout, se darde à travers les rangs des pirates; ses pistolets à six coups ont pris feu et partent d'eux-mêmes, tuant et blessant à droite et à gauche ceux qui l'entourent.

Le capitaine, qui a compris et reconnu l'infortuné comte d'Alcantara, profite de la confusion et pousse les pirates le sabre dans les reins. Le pont est jonché de cadavres; tous ceux qui échappent à la mort sautent à la mer. Cabrera, qui voit que tout est perdu, s'élance pour sauter par-dessus le bord, mais une main de fer le saisit par le collet de son habit, et lui crie dans les oreilles :

—Ah ! ah ! c'est vous qui avez voulu me frotter à Mattance, nous allons voir; c'est à mon tour maintenant.

Mais à peine Tom a-t-il le temps de lui porter une couple de coups de poing, que trois à quatre Zéphyrs se jettent sur Cabrera et le font prisonnier. Avec Cabrera finit le combat, quiavait duré près d'une demi-heure avec un épouvantable acharnement.

On est parvenu, non sans peine, à s'emparer du comte d'Alcantara et à éteindre le feu qui le dévorait. Il est grièvement brûlé. On le transporte dans la cabine où les soins les plus empressés lui sont donnés par Sir Gosford. Heureusement qu'il ne s'est fait aucun mal dans sa chûte. Après avoir lavé ses blessures, on lui applique du coton en ouate pour soutirer le feu de ses plaies, qui le font souffrir cruellement, quoiqu'elles n'aient rien de dangereux.

Pendant ce temps-là, Pierre est sur le pont. Cinq pirates sont prisonniers et étroitement liés. Les matelots du *Zéphyr* sont rangés sur le pont et répondent à l'appel. Le résultat de l'appel fait voir qu'il y a eu trente-deux blessés et cinq morts. Les pirates ont laissé treize morts sur le pont, sans compter ceux qui tombèrent à la mer sous le feu de la première décharge, et dix prisonniers y compris Cabrera. Les autres avaient sauté par-dessus le bord dans l'espoir de regagner leur navire.

Quand le capitaine eut assisté au pansement de ses blessés, et qu'il eut vu que tout avait été remis en ordre sur le pont, il descendit à la cabine pour changer ses vêtements couverts de sang et en lambeaux. En le voyant entrer dans la cabine, Clarisse fondit en larmes; elle voulut parler, mais son émotion était trop forte. Son amie, assise sur le sofa, n'avait pas la force de se lever et ne trouvait pas une parole pour exprimer au capitaine tout ce qu'elle ressentait de reconnaissance. Sir Gosford vint tendre la main à Pierre et lui dit : "Vous êtes mon ami !"

—J'accepte; maintenant permettez que j'aille changer de toilette, dit le capitaine en montrant sa chemise tachée de sang et son gilet en lambeaux; et si vous le voulez bien, nous prendrons un réveillon ensemble.

Trois quarts d'heure après, un splendide réveillon fut servi par le maître d'hôtel. Le champagne et toutes les richesses de monsieur Lafond, le maître d'hôtel, furent mis en réquisition, et contribuèrent puissamment à bannir les sombres reflets, qui restaient encore, des scènes dont le *Zéphyr* avait été si récemment le théâtre. La conversation roula tout naturellement sur les évènements qui venaient de se passer et plus particulièrement sur ce qui était arrivé au malheureux comte d'Alcantart.

—Il paraît, capitaine, que le chef de ces brigands est en ce moment prisonnier et en vos mains, demanda Sir Gosford.

—Oui, monsieur, et c'est un terrible homme. C'est dommage qu'il se soit laissé entraîner à ce genre de vie, il aurait pu jouer un rôle dans la société.

—Et que pensez-vous qu'on en fera ?

—Oh! ils seront pendus lui et les autres prisonniers, c'est le sort qui les attend.

—Je serais bien curieux de le voir.

—Eh bien! si vous le voulez, suivez-moi. Ils sont en ce moment sur le pont, liés et garrottés auprès du cabestan.

Clarisse et Sara se pressèrent contre Sir Gosford et suivirent le capitine.

Quand ils arrivèrent auprès du cabestan, Cabrera retourna fièrement la tête vers les nouveaux arrivants. Sara pressa convulsivement la main de Clarisse, lâcha un cri déchirant et tomba sans connaissance dans les bras de Sir Gosford, en murmurant le nom "d'Antonio."

En ce moment la lune se levait, et la brise commençait à se faire sentir.

CHAPITRE VIII

LA REVUE DES TROUPES

Depuis deux à trois mois, un jeune homme avait fait l'acquisition d'une des plus belles plantations des environs de la ville de Matance. C'était un étranger. Personne ne le connaissait, mais il était si beau, si bien fait, si noble dans ses manières, si riche, qu'il devint bientôt l'objet de l'admiration de toutes les jeunes filles de la cité. Tous les jours il venait à la ville monté sur un magnifique cheval barbe, qu'il maniait avec grâce; il descendait d'ordinaire au Café de la Régence où, après avoir jeté la bride de son cheval au garçon de l'écurie, il entrait prendre une tasse de chocolat et fumer une cigaritto. Il lisait les journaux, écoutait les nouvelles, et allait ensuite faire un tour sur les quais, d'où il revenait au café reprendre son cheval, après s'être promené quelque temps dans les rues de Matance, regardant les nouveautés et lorgnant les jolies signorittas.

En général, les jeunes et jolies filles n'aiment pas qu'on les lorgne, mais quand c'est un grand et beau jeune homme, à la taille si souple, aux yeux noirs si vifs, au teint brun si mâle, à la moustache si fine, comme notre nouveau planteur; oh! alors c'est bien différent. Elles pardonnent volontiers même un peu de hardiesse, pourvu qu'elles puissent paraître ne pas s'en apercevoir. Or, ce n'était pas par la timidité que péchait notre beau cavalier, tant s'en faut.

Tous les après-midi, vers les six heures, quand le soleil brûlant des tropiques commençait à disparaître, et que la brise du soir venait rafraîchir l'atmosphère si lourd, oh! alors, comme les splendides promenades de Matance devenaient animées! Toute la ville semblait se réveiller de sa longue sieste, pour venir respirer la vie avec le parfum des fleurs. Les vives et folâtres jeunes filles de l'île de Cuba, aux yeux noirs, aux longs cheveux soyeux, au teint chaud, au tempérament ardent, venaient boire à longs traits, à la coupe des plaisirs dans ce délicieux atmosphère de la reine des Antilles. Les volantes, ces nonchalantes voitures de Cuba, aux somptueux attelages argentés, traînées par des mules sur lesquelles étaient montés les caléseros, avec leurs fantastiques chaussures; les chevaux pur sang, avec leurs cavaliers aux larges sombreros; les piétons avec leurs badines et leurs cigarettes; tout se trouvait à la promenade, car c'est une fête de tous les jours aux Antilles que l'heure où le soleil se couche. C'est le rendez-vous de toute la ville: des gens d'affaires pour leurs transactions, des amants pour leurs amours. Or vous sentez bien que notre riche et élégant planteur ne manquait pas de se rendre tous les soirs, sur son beau et fringant cheval barbe. Comme les jeunes filles admiraient la fermeté avec laquelle il se tenait en selle, la vigueur et l'élégance avec laquelle il faisait bondir et caracoler son destrier, dont, les naseaux brûlants semblaient jeter des flammes ! Quelquefois, par un bizarre caprice, il le lançait au galop, à travers la campagne, et au moment où il semblait emporté dans sa course impétueuse, il l'arrêtait tout court en le jetant sur ses hanches, et le faisait se dresser tout droit sur ses jarrets.

—Quel élégant cavalier ! disait une belle jeune fille, au teint un peu pâle et aux longs cheveux blonds bouclés, à sa vieille gouvernante, qui était assise près d'elle dans une magnifique volante. Il y a plusieurs jours que je le rencontre, et je ne le vois jamais parler à personne; j'aimerais beaucoup à savoir qui il est.

Cette jeune fille n'était pas née à l'île de Cuba, son teint et ses blonds cheveux trahissaient une origine étrangère. Cependant sa longue résidence aux Antilles, où elle avait été amenée toute jeune encore, lui avait donné cet air de nonchalante et paresseuse mollesse, cette espèce de limpide morbidezza si particulière aux créoles des Iles.

—Je ne le connais pas; je pense cependant que ce doit être ce riche étranger qui est venu dernièrement sur la superbe habitation de la Campagna, qu'il a achetée, dit-on, à un prix extravagant, du vieux Don Garcia del Ricos.

—J'aimerais beaucoup à faire sa connaissance. Il faut, ma chère Carlotta, que tu trouves le moyen de m ele présenter. Tu me feras bien ce petit plaisir, n'est-ce pas, ma bonne Carlotta ?

Et la jeune fille jeta à sa duègne un coup d'œil si caressant, que la vieille Carlotta, qui était une vraie espagnole et se rappelait encore ses amours du jeune âge, ne put s'empêcher de sourire.

—Allons, je vois que je ne puis rien vous refuser, nous verrons, nous verrons ; mais surtout de la discrétion.

—Carlotta, prends garde; le voilà qui vient, il nous regarde, oh ! mon Dieu, s'il allait s'apercevoir.

Et elle détourna la tête, un vif incarnat colorant ses joues d'une teinte purpurine; mais pas assez vite cependant pour empêcher l'élégant cavalier, qui arrivait au léger galop de son cheval, de remarquer les vives carnations qui avaient trahi l'émotion de la jeune fille.

—C'est une bien belle personne! se dit-il à lui-même, quand il fut passé, et j'ai cru remarquer...... mais non, c'est peut-être une erreur. Il se retourna cependant sur sa selle pour examiner la volante ; puis il arrêta son cheval; puis il tourna la bride dans la direction que suivaoit la voiture et se mit à penser; puis, tout en pensant, il lança son cheval au galop sur les traces de la volante, qu'entraînaient deux mules blanches richement caparaçonnées. Au bout de la promenade, la volante retourna ; et les yeux du jeune homme et de la jeune fille se rencontrèrent.

—Elle est bien belle, pensa le jeune homme.

—Il est bien beau, pensa la jeune fille.

D'étranges impressions se réveillèrent soudainement dans son cœur; elle le sentit battre d'un mouvement jusqu'alors inconnu. Elle baissa la vue, et demeura longtemps silencieuse, la tête penchée.

Peu à peu les volantes quittèrent la promenade, et à mesure que les ombres de la nuit se répandaient sur la ville, les rues devenaient de plus en plus désertes. La volante aux mules blanches était partie depuis quelque temps et s'arrêtait à la porte d'une magnifique maison.

—Carlotta, vous ne chercherez pas à me procurer d'entrevue avec l'étranger; je ne veux pas le voir.. je ne puis pas...

Et la jeune fille s'était élancée de la voiture; elle monta rapidement à sa chambre, où elle s'enferma.

Un homme à cheval, avait, de loin, suivi la volante et remarqué où elle s'était arrêtée.

La blonde jeune fille, ce soir-là, ne descendit pas au souper. La nuit, elle ne put reposer; son sommeil était agité.

Le lendemain et les trois jours suivants, elle ne voulut pas sortir à l'heure de la promenade. Le soir du quatrième jour cependant, quand le soleil fut descendu sous l'horizon, elle sortit pour prendre l'air sur le balcon, et un instant après elle vit passer, à cheval, le brillant inconnu, qui jeta un coup d'œil vers elle et partit au galop.

Le dimanche suivant, elle assista à la grand'messe de la Cathédrale, et elle aperçut le même jeune homme, appuyé contre l'un des piliers de la nef, les yeux fixés sur elle. Après la messe, au moment où elle allait mouiller son doigt dans le bénitier, une main recouverte d'un gant blanc lui offrit l'eau bénite qu'elle n'osa refuser. Elle leva les yeux, c'était lui ! Elle se sentit prête à défaillir Il était si beau, il avait l'air si noble, il était si poli! Hélas! pauvre jeune fille, si c'eut été un autre, peut-être n'eut-elle pas pensé que c'était la politesse, mais bien une impardonnable effronterie! et si elle eut su...

Le mardi suivant, il y avait grande revue des troupes nouvellement arrivées. Toute la ville devait y être, et la jeune fille y alla dans sa volante aux blanches mules. Il y était aussi, et elle l'eut bientôt distingué des autres, au milieu des cavaliers parmi lesquels il se trouvait. Le coup d'œil était splendide, la tenue des troupes magnifique, et les différentes évolutions qu'elles exécutèrent au son d'une musique guerrière, causèrent un enthousiasme général. Bientôt commencèrent les manœuvres de l'artillerie légère, dont les pièces, traînées par de vigoureux chevaux, semblaient emportées dans des tourbillons de poussière au bout de la plaine, tournaient comme sur un pivot et revenaient au grand galop des chevaux après avoir lâché leurs décharges.

(*A suivre*)



Page du Cultivateur

Distribution de Grain et de Pommes de Terre de Semence

PAR LES

FERMES EXPERIMENTALES DE L'ETAT

1913-1914

Conformément aux instructions de l'honorable ministre de l'Agriculture il sera fait, au cours de l'hiver et du printemps prochain, des distributions de semences de grain et de pommes de terre de qualité supérieure, aux cultivateurs canadiens. La ferme expérimentale centrale d'Ottawa fournira les échantillons suivants: blé de printemps (5 livres, avoine blanche (4 livres), orge (5 livres), et pois de grande culture (5 livres) Les échantillons de pommes de terre (3 livres) devront être demandés, à la ferme d'Ottawa, pour les provinces de Québec et d'Ontario seulement. et, à certines fermes annexes, pour les autres provinces. Tous ces échantillons seront envoyés gratuitement par la poste.

Les cultivateurs sont priés de joindre à leur demande, des renseignements sur le sol de leur ferme et sur les résultats obtenus avec les espèces de grain ou de pommes de terre cultivées précédemment, ce qui permettra de leur envoyer les variétés les mieux adaptées à leurs conditions.

Chaque demande doit être écrite séparément et signée par celui qui le fait. Cette année, en plus d'un échantillon de grain, nous pourrons, peut-être, sur demande, envoyer un échantillon de pommes de terre à chaque propriétaire foncier, mais chacune deces deux demandes devra nous être adressée sur feuille distincte.

Les demandes écrites sur des formules imprimées seront refusées.

L'approvisionnement de semences disponibles étant limité, les cultivateurs feront bien de solliciter de bonne heure l'envoi d'un échantillon. Ces demandes ne seront cependant pas satisfaites nécessairement dans l'ordre exact où elles auront été reçues, la préférence devant toujours être accordée à celles qui seront rédigées le plus clairement et le plus intelligemment. Probablement en retard, seront celles reçues après janvier.

Les demandes d'échantillons de grain pour tout le Canada, et celles de pommes de terre pour l'Ontario et de Québec seulement, devront être adressées au Céréaliste du Dominion, ferme expérimentale centrale, Ottawa. En ne mettant pas cette adresse exactement, on s'expose à des retards et à des ennuis Ces lettres ne devront pas être affranchies.

Les demandes de pommes de terre pour les provinces autres que l'Ontario et le Québec, devront être adressées (affranchies) au régisseur de la ferme expérimentale annexe la plus rapprochée.

J. H. GRISDALE,
Directeur des fermes expérimentales du Dominion.

De la Valeur et des Prix en Agriculture

Comme tous les industriels, l'agriculteur se propose de créer des valeurs aussi considérables que possible, en raison du travail et du capital qu'il met en œuvre.

Son but est d'obtenir des produits dont le pouvoir d'échange, soit tel qu'ils lui permettent de se procurer un maximum de satisfaction. Les denrées qui se vendent le mieux, ou, ce qui est la même chose, celles qui s'achètent le plus, sollicitent de préférence son activité. C'est que les marchandises qu'il va vendre ne sont, pour lui, qu'un moyen d'en rapporter d'autres dont il désire la possession. Aussi, si c'est beaucoup d'employer les procédés les plus perfectionnés, de se conformer aux leçons de la science et de l'expérience, c'est tout à fait insuffisant si les opérations auxquelles on se livre sont mal choisies. On ne réussit qu'à la double condition de faire bien et de travailler en vue des objets les plus rénumérateurs. La perfection du travail est le fruit des connaissances techniques; la direction qu'il convient de lui imprimer provient d'observations de l'ordre economique. Dans toutes les entreprises, la considération des valeurs est une des premières qui s'impose à l'attention.

L'importance de la notion des valeurs n'est d'ailleurs méconnue nulle part. Souvent même on reproche aux cultivateurs, et ce n'est pas toujours sans raisons, de trop sacrifier à leur désir de renseignements sur les cours des principaux produits agricoles. Dans beaucoup de pays de culture, dans les plus pauvres, surtout, le marché conduit à l'oubli des soins du domaine. Les cultivateurs qui prennent l'habitude de courir les villes où les villages, prennent peu à peu l'usage de passer plus de temps au dehors qu'il ne convient, au grand préjudice de leurs véritables intérêts. Les abus invétérés que l'on signale sous ce rapport témoignent, qu'elles que soient leurs conséquences, d'un besoin général. La faveur croissante que trouvent dans les parties agricoles du pays, les journaux commerciaux en est un autre indice. Il n'y a pas jusqu'aux feuilles exclusivement politiques qui réservent des pages aux intérêts des cultivateurs, cela pour augmenter le nombre de leurs lecteurs.

Les valeurs sont, de leur nature, essentiellement changeantes. Leur constatation exige une attention soutenue. S'il est indispensable de les suivre pour se guider dans ses ventes, il est intéressant de les observer dans leurs variations pour noter leurs tendances et chercher à prévoir leurs modifications futures. La tâche est difficile; elle n'est cependant pas aussi téméraire qu'elle le semble au premier abord. En dehors de leurs fluctutaions accidentelles, qui déroutent tous les calculs, les valeurs se modifient parfois insensiblement dans le sens d'une augmentation ou d'une diminution continue et progressive. Ce serait beaucoup que d'être fixés sur ce point. L'histoire de l'agriculture s'éclaire du cours de ses principaux produits; son avenir dépend avant tout de leurs changements ultiérieurs. Ne peut-on arriver a en déterminer au moins le sens.

Si irréguliers et si imprévus que paraissent les mouvements des valeurs, si nombreuses et si difficiles à saisir que soient les causes qui agissent sur elles elles obéissent vraisemblablement, dans leurs transformations à des lois qu'il sera passible de formuler un jour. L'observation a déjà révélé, dans les phénomènes du même genre, des choses bien inattendues. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que, sous une apparence de hasard, la mortalité sévit cependant à chaque âge dans des conditions toujours identiques. Rien n'autorise à supposer que les oscillations des valeurs n'aient aucune règle, et que seules elles demeurent arbitraires quand tout, dans le monde, concourt à un résultat fixé d'avance.

Sans oublier complètement la question qui nous occupe, la science économique ne nous a encore donné que de faibles indications. Les auteurs ont reconnu depuis longtemps que le travail tendait à être de mieux en mieux rénuméré, pendant que le loyer des capitaux s'abaissait de plus en plus. Ils ne nous ont guère appris autre chose. H. Carey qui a abouti avec plus d'originalité que de sureté de graves sujets d'études, a poussé ses recherches un peu plus loin que ses devanciers. Le progrès, se caractérise, à ses yeux, par la concordance de l'augmentation des valeurs premières et de la diminution de celle des produits fabriqués. On ne saurait le contredire, mais sa formule est trop vague pour servir de base à des applications pratiques. Il faut quelque chose de plus précis.

Il y a dans cet ordre d'idées, toute une série d'études nouvelles et fécondes a entreprendre. On s'en est aperçu dans ces dernières années; mais les recherches isolées dont les résultats ont été publiés n'ont donné, malgré leur mérite, que de minimes résultats. Le problème reste à peu près tout entier; on peut, croyons-nous, le reprendre avec profit, en s'appuyant sur des documents historiques. On doit, en effet, savoir se méfier, dans des travaux aussi délicats, de la sureté de son imagination. Les événements sont trop souvent venus démentir les prévisions les mieux fondées pour qu'on ne se tienne pas dans une extrême réserve; c'est dans les faits eux-mêmes qu'il faut chercher l'enchaînement de leurs relations. De leur succession dans le passé, on peut conclure, avec quelque présomption d'exactitude, à leur continuité. Les vues de l'esprit n'ont aucun poids auprès de constatations positives; il n'y a pas de bases plus solides pour ses déductions.

L'histoire des valeurs, dont les phases principales sont assez faciles à reconstituer pour notre siècle, restera toujours dans une obscurité assez grande pour les périodes les plus reculées. On ne doit cependant pas négliger les enseignements des âges passés, et si on ne peut interprèter d'une manière parfaite les transactions qui s'y rapportent, il n'en convient pas moins de chercher à les comprendre dans la mesure du possible. On ne voit bien sa situation qu'en la comparant avec d'autres situations connues qui permettent d'en apprécier les transformations. Si on ne sait ce qu'on fait nos prédécesseurs, on ne peut mesurer les progrès que nous avons fait depuis eux. Les observations sont d'autant plus précieuses qu'elles embrassent un laps de temps plus considérable.

P. RENAUD.

(A suivre)



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

AVIS public est par les présentes donné que le et après le 9 de décembre, 1913, les terres à culture suivantes seront mise à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead.

Township 35, Rang 16, à l'Ouest du Méridien Principal.

Daté à Winnipeg, 7 novembre 1913.

L. RANKIN, Agent.

2-4



Contrat pour la Poste

DES Soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 2è jour de Janvier 1914, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour, entre Transcona et Winnipeg chaque fois ; tel service devant commencer au plaisir du Maître-Général des Postes,

On peut obtenir, aux bureaux de poste de Transcona et Winnipeg et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avic imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez :
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 21 novembre 1913. 4-6

AVIS

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CENTRAL DU CANADA

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie de chemin de fer sous le nom de Compagnie de chemin de fer Central du Canada, autorisée à tracer, construire et mettre en service une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, dans une direction généralement nord-ouest *via* Yorkton, Saskatoon et Battleford jusqu'à la cité d'Edmonton, dans la province d'Alberta; construire et mettre en service des élévateurs, entrepôts, etc., et faire les opérations d'entreposeurs et construire et exploiter des lignes de télégraphie et de téléphone et exiger des péages pour ce service, et émettre une partie du capital-actions comme actions-priorité.

Daté à Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 6e jour de novembre A.D. 1913.

PRINGLE & GUTHRIE,
Citizen Building, Ottawa,
Solliciteurs de la requérante.

3-7



EXTENSION DE TEMPS

AVIS est donné par la présente que le temps accordé pour la réception des soumissions pour la construction d'une Salle d'Exercice, sera prorogé jusqu'au Vendredi 28 Novembre 1913.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottaw, 17 novembre 1913. 4

LARMES ET SOURIRES

Voix pleine de mélancolie
Le glas résonne en soupirant
Lugubre en sa monotonie
Comme les sanglots d'un mourant.

Et tandis que la cloche pleure,
La foule morne en flôts pressés
Gagne la suprême demeure
Où sommeillent les trépassés.

Vous qui souffrez, du cimetière,
Vous aussi franchissant le seuil
Au rendez-vous de la prière
Suivez ces pélérins en deuil.

Tous du sort ont subi l'injure,
Tous portent le sceau du malheur
Et tous cachent une blessure
Qui saigne au milieu de leur coeur.

Car tous, ils ont aimé naguère
Une mère, un fils, un époux:
Tous ont un instant sur la terre
Effleuré le bonheur jaloux.

Mais l'être aimé qui de leur vie
Fut l'âme et le charme ici-bas,
La Mort vint fatale ennemie
L'arracher trop tôt de leurs bras.

Alors se brisa le calice
Où leur lèvre buvait l'amour
Et la coupe du sacrifice
Devant eux s'offrit à son tour.

Et quand parfois l'amer breuvage
Dans la coupe semble tarir,
Au souffle de l'oubli volage:
De nouveaux deuils viennent l'emplir.

Ah! l'âpre amertume des larmes
L'ennui cuisant comme un remords
C'est pour en savourer les charmes
Que l'on se presse au champ des Morts.

A genoux près du mausolée
Qui garde les restes chéris
Nous invoquons, l'âme affolée,
Les souvenirs évanouis.

Tandis que sur la froide pierre
Les pleurs ruissellent de nos yeux
De nos coeurs brisés, la prière
Jaillit ardente vers les cieux.

Et le soleil, pendant ces scènes
Se joue à travers les rameaux:
Sur les cyprès et les troënes
Babillent les petits oiseaux.

Pourquoi donc, en notre agonie,
Nature, sourire au dehors
Est-il plus cruelle ironie
Qu'un ciel d'azur le Jour des Morts?

Non, ce n'est pas bravade amère
Ce dernier chant des oisillons,
Ce renouveau tout éphémère
Cet éclat des derniers rayons.

Ce gai réveil qui nous convie
En ce deuil à nous réjouir
C'est le symbole de la Vie
Et l'image du Souvenir.

Car de larmes et de sourires
Nos jours sont tissés ici-bas.
Courtes ivresses, longs martyres
C'est notre lot jusqu'au trépas.

Dieu pour adoucir la souffrance
Et donner du baume aux douleurs
Près du Deuil à mis l'espérance
Et le sourire près des pleurs.

J. A. M. JOLYS:.

St. Pierre 1er novembre 1913.

Une "Sainte Catherine" et sans neige?

(*La Presse*)

Sans le secours det l'almanach, nous pourrions difficilement nous rappeler que c'est demain la Sainte-Catherine. Cette fête, qui nous arrivait jadis au son joyeux des clochettes, des traîneaux et avec l'accompagnement obligé de neige et de froid, menace de se présenter à nous revêtue d'une toilette de printemps.

Le temps, qui affecte les coutumes et les idées, n'a pas épargné la Sainte-Catherine. Cette date qui se célébrait autrefois dans toutes les familles, avec plus ou moins d'apparat, selon les bourses, mais partout avec le même entrain et la même gaieté, semble être condamnée à passer à l'état de souvenir. La "tire" elle-même, qui faisait la joie de notre enfance, cède peu à peu sa place aux produits compliqués des confiseurs, dont l'apparence est sans douteplus affriolante mais qui n'ont pas la saveur de ce modeste composé de mélasse et de noix, préparé en famille, au milieu des chansons, des danses et des rires de la jeunesse.

Aujourd'hui la Sainte-Catherine est plus généralement célébrée dans les campagnes, mais l'ancien enthousiasme semble avoir disparu. Au temps jadis, dans les paroisses du bas de Québec, dont les habitants étaient demeurés fidèles aux anciennes et joyeuses traditions, elle était considérée comme le mardi gras du carême de l'Avant; elle inaugurait la série des longues et charmantes veillées de l'hiver, on s'y préparait longtemps à l'avance, et ses gais incidents formaient le thème des conversations de la saison.

Nos pères, qui n'avaient pas besoin de lois somptuaires pour régler leur conduite, auraient-ils ri de l'énergumène Robert et de son Alliance puritaine! Ils savaient modérer leurs plaisirs, n'user qu'avec modération des bonnes choses de la vie, aussi pouvaient-ils se livrer sans danger aux grandes joies de fête, à quelques modestes libations. La Sainte-Catherine était la date de rigueur de la mise en force du petit baril de rhum que recelait la cave de chaque famille à l'aise. Le précieux tonneau avait une histoire. Il avait été débarqué dans quelque anse déserte du St-Laurent, à la faveur d'une nuit sans lune et sans étoiles, loin de l'œil inquisiteur des douaniers, par l'équipage d'une goëlette revenant des Antilles, avec une cargaison de contrebande. Nos aïeux semblaient avoir le même mépris pour la tyrannie de la douane que les Normands, leurs ancêtres, et éprouvaient une maligne satisfaction en "trichant la couronne"

Le personnage le plus important de ces fêtes était le joueur de violon il jouissait de la considération générale et le maître d'école lui-même devait lui céder le pas. Les accords qu'il arrachait à son violon fêlé n'étaient peut-être pas des plus harmonieux, mais qu'importe, ils étaient couverts par le bruit sonore de ses vigoureux appels de pieds sous lesquels résonnait le plancher. Ces appels énergiques plus puissants que le bâton d'un chef d'orchestre, donnaient les mesures, marquaient la cadence et guidaient les danseurs. Sans arrêts, sans effort apparent, il faisait succéder les gigues aux doubles, les rills aux quadrilles, les rondes aux cotillons et les danseurs haletants étaient infatigables.

La vieille gaieté est bien morte, la génération qui nous a précédés a assisté à ses funérailles et nos plaisirs d'aujourd'hui n'ont plus la saveur des joies innocentes du passé.

CHEMIN DE FER "ALL RED LINE"

AVIS est par ces présentes donné qu'une demande sera présentée au Parlement du Canada à sa session prochaine, afin d'obtenir un Acte constituant une compagnie sous le nom de *All Red Line Railway Company*, et lui donnant le pouvoir de tracer, construire et exploiter une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la ligne de démarcation entre la province de Québec et le Labrador, à l'ouest du cap Saint-Charles sur l'océan Atlantique, via le lac Ashuanipi et l'extrémité méridionale du lac Mistamini au passage du chemin de fer Ottawa et Ungava, localisé, jusqu'à la ligne de démarcation entre Québec et Ontario, pour la traverser près de la rivière Harricanaw; de là vers l'ouest, franchissant la rivière Albany à proximité de la chute Martin; jusqu'à la ligne de démarcation entre Ontario et Manitoba au sud du lac des Iles; de là dans la direction nord-ouest et passant au nord du lac Winnipeg, jusqu'à la ligne de démarcation entre Manitoba et Saskatchewan ; de là, vers l'ouest passant au nord du lac Montréal et traversant la ligne de démarcation entre Saskatchewan et Alberta, jusqu'au débarcadère d'Athabasca; de là, continuant vers l'ouest, jusqu'au débarcadère de la rivière de la Paix; de là, via la rivière de la Paix et Dunvegan jusqu'à la frontière de la Colombie-Britannique; de là; vers l'ouset, via la rivière de la Paix, et vers le sud, via la rivière des Panais jusqu'au Fort McLeod; de là, dans la direction sud-ouest, via le fort Saint-Jacques, le fort Fraser, la rivière Nechaco et la rive sud de la rivière Dean jusqu'à un point terminal à la tête du bras de mer Dean, à l'est de l'île du Roi sur l'océan Pacifique; avec lignes secondaires (1) d'un point sur la voie principale en projet, à partir de la chute Martin, dans la direction sud-ouest, jusqu'à la ville de Winnipeg; (2)à partir de la ville de Winnipeg, dans la direction nord-ouest, jusqu'à un point sur la voie principale en projet, près du lac de l'Orignal; (3) à partir d'u npoint sur la voie principale en projet dans la vallée de la rivière de la Paix, par la route la plus praticable, jusques dans le territoire du Yukon; (4) à partir de la ville de Québec juhqu'à un point sur la voie principale en projet; aussi, de ocnstruire et exploiter des lignes télégraphiques et téléphoniques et prélever des charges pour ce service; de développer et fournir la force électrique ou autre puissance et énergie, disposer de l'excédant produit et prélever la location et les charges pour ce service; de construire, acquérir, fréter, exploiter et mettre en service des paquebots ou autres vaisseaux de tous genres, et d'accomplir tout autre acte nécessaire et circonstaintiel relativement à ce que ci-dessus.

Prescott, Ont., le 13 novembre 1913.

J. K. DOWSLEY,
Solliciteur des pétitionnaires.

4-8

AVIS

On demande un Secrétaire-Trésorier pour la Municipalité de Ritchot; doit savoir le français et l'anglais; devra entrer en fonction le 1er Janvier 1914. S'adresser par écrit à G. T. Landry, Secrétaire-Trésorier, St. Norbert, où à M. P. Lagassé, St. Adolphe, Man.

BANQUET

Le banquet annuel de la Fanfare de la Cité de Saint-Boniface a eu lieu cette année le 24 novembre, dans la grande salle à dîner de l'hôtel St. Georges, tenu par MM. D. Joyal et Emeric Taillieu.

Salle superbement décorée, tables somptueusement garnies, mets succulents, desserts exquis confectionnés sous la direction de Mme D. Joyal, experte en la matière, un bon petit vin de France qui aurait rendu gais les plus moroses, un moka délicieux, le tout servi par les plus aimables et les plus prévenants des serveurs MM. P. Gosselin, Vic. L'Evêque, Alfred Couture, P. LeBlanc, Edmond Marcoux, S. Milord, tout fut parfait et l'un des orateurs non des moins gourmets ni des moins appréciés a pu dire sans crainte d'être contredit que c'était l'une des soirées ou il s'était le plus amusé.

Comme a tout banquet qui se respecte il y eut de nombreux discours. M. le président de la Fanfare, Monsieur Prosper Gevaert, après avoir éloquemment félicité les organisateurs de la fête qui se sont montrés au-dessus de tous les éloges, et remercié tous les assistants de leur empressement à venir rehausser la fête par leur présence, donna successivement la parole à M. l'ex-maire Bleau, le docteur Lachance, l'échevin Cusson, M. VanHoorenbeck, président du Club Belge, J. Grymonpré, président d'Honneur de l'Union Nationale Française, M. Noël Bernier remplaçant l'Honorable Secrétaire-Provincial, J. Baptiste Joyal, F. Lavoie, gérant de la Fanfare La Vérandrye, Louis de Nobele, ex-président du Club Belge, M. Clark, Philippe Coutu, ex-président de la Fanfare, Ed. Guilbault et S. J. Dussault.

Tous les orateurs furent salués par de chaleureux applaudissements, quelques-uns furent même honorés en raison du pays qu'ils représentaient, de l'hymne national de leur patrie, la musique entonnant successivement la Brabançonne, la Marseillaise, le O Canada, Vive la Canadienne et le "God Save the King" et permettant à l'auditoire d'apprécier et d'applaudir le beau talent des musiciens et la savante direction de son dévoué chef, M. Nicolas Pirotton.

Mais si M. Pirotton est excellent directeur, il est capable aussi, il l'a démontré, de manier la parole avec autant de faculté et d'élégance qu'il sait manier son baton de chef de musique. Le discours qu'il adressa au dévoué président, M. Prosper Goveart en lui présentant au nom des musiciens et des membres de la fanfare un superbe cadeau, pipe et pot à tabac magnifiques fut des mieux tournés et c'est en termes émus que lui répondit M. Gevaert véritablement touché de cette marque d'estime et d'affection.

Outre les musiciens infatigables, on eut le plaisir d'entendre M. J. LeGourguer, le chansonnier monologuiste si connu et si aimé du public, qui ravit l'auditoire par quelques chansonettes si pleine de verve et d'entrain qu'il était impossible de ne point l'accompagner au refrain.

On eut voulu entendre le sympathique secrétaire de la Fanfare, M. Georges L'Evêque, dans une de ses ipmrovisations toujours si heureuses et si pleines d'actualité, mais en raison d'un deuil récent il n'a pu accéder à la demande du Président.

Nous donnons ci-dessous le menu très original de ce banquet, de cette agréable, très agréable fête et sommes persuadés que ceux qui étaient présents et qui le reliront, se diront nous y returnerons, et que les lecteurs qui n'ont pu s'y rendre et qui le liront pour la première fois feront un mea culpa de

ne s'y être point rendu et diront : l'an prochain nous y serons.

MENU

Coup Primitif à la "Mayor Berry Style."

Soupe Exemplairè "ex-Maire Bleau"

Biscuit Provincial Sec à la Secrétaire Provincial (qualité "Jos. Bernier").

Grillades Contractantes à la Guilbault.

Orignal Sucré à la Charles Menu.

Tartes Mémorables à la Philippe Coutu.

Breuvage Présidentiel et Rémunérateur à la Prosper Gevaert.

Café Fort à la De Nobele.

Thé Humide à la Ellewaut.

Doigts-de-Dames Coupés à la Docteur Lachance.

Bière "Why-Hebben-Grooten-Dorst" à la Van Hoorenbeek (Cuisine Belge)

Gâteau Chrétien à la Christian.

Mouton Blanc à la Taillieu.

Pommes d'Automne à la Verraes.

Patates Nouvelles à la Vinckhier.

Veau "Goede Vriend" à la Waalbrook.

Champagne à la Le Gouarguer.

Fruits Musicaux à la Pirotton.

Desserts Instrumentaux.

Pour le bien des Estomacs, Messieurs D. Van Belleghem, H. Vandamme, S. J. Dussault, J. A. Hudon, H. Piret et A. Dussault verront à ce que toutes les assiettes soient honorablement et majestueusement remplies.

Pour le bien spécial des dalots, Messieurs F. Savoie, F. Menu, F. X. Lavoie, C. Degagné, J. P. Proulx, J. B. Joyal, Forstaal et L'Heureux s'occuperont de la quantité d'eau qu'il faut mettre dans les VERRées.

Pour le soulagement des jambes, Messieurs J. A. Marion, L. Lafranchise, F. Wynant, C. Bossuyt, J. A. Cusson, N. Bernier, R. Logier et T. Degrave feront leur possible pour tenir tous les amis de Ste Cécile dans la Salle du Banquet.

Pour la plus parfaite satisfaction de toutes les personnes présentes, Messieurs Moscovitch Frères, de la Maison Blanche, nous diront si les serviettes en usage à ce Banquet sont convenables pour la Fête de la Patronne des Musiciens.

Messieurs David Joyal et Emeric Taillieu nous feront comprendre la différence qu'il y a entre un Pâté aux Lièvres Français, et un Pâté aux Lièvres Anglais.

"God Save the King". "God Save Nous-Aut'es."

Académie St-Joseph de Saint-Boniface

Samedi dernier les élèves de deuxième et première classes avec le concours des élèves de 3ème classe, IIè partie avaient organisé une fête surprise en l'honneur de leur dévouée maîtresse, la Révérende Sœur Marie Clémentine, à l'occasion de sa fête patronale. La Révérende Mère Supérieure réhaussait par sa présence cette petite fête familiale.

Après la présentation d'un cadeau à la Révérende Sœur Marie Clémentine les élèves exécutèrent le programme suivant:

1 Duo de piano—Mlles G. DeCan, M. Elgert.
2 Monologue—Mlle Antoinette Baril.
3 Chœur de chant—Les soirées de Québec. Solistes : Mlles Jeanne VanAssche, Ernestine Couture.
4 Dialogue—Mlles Carmel Ducharme, Antoinette Kéroack, Albina Bleau, Blanche Longpré, Anastasie Jacques, Anna Gagné et Victoria Costigan.
5 Solo de violon—Mlle Ernestine Couture.
6 Adresse par Mlle Maria Senez.
7 Allocution de Révérende Sœur Marie Clémentine.
8 O Canada.

Dimanche soir eut lieu la première soirée académique par les Elèves de Rhétorique de langue franaçise. Nous donnons ci-dessous un extrait du programme qui fut magistralement exécuté :

1 Duo de piano—"Under the Mistletoe" par Mlles Blanche Longpré et Albina Bleau.
2 Notice biographique sur Racine, par Carmel Ducharme.
3 Origine de la tragédie d'Esther, par Maximilienne Landry.
4 Prologue d'Esther, par Anastasie Jacques.
5 Dialogue sur le prologue d'Esther, par Anna Gagné et Ernestine Couture.
6 Prière d'Esther, par Antoinette Baril.
7 Solo de piano—"Beethoven's farewell to the piano", Bernadette Roy.
8 Notice biographique sur Corneille, par Blanche Longpré.
9 Solo de piano—Tarentelle, Albina Bleau.
10 Au bord de l'abime, Antoinette Kéroac.
11 Solo de piano—"Consolation", Anna Gagné et Blanche Longpré.
12 Une jeune fille doit-elle faire son journal—Bernadette Roy.
13 Solo de violon—Concerto Leitz, par Ernestine Couture.
14 Triomphe de la piété filiale, par Maria Senez.
15 Duo de chant—"Le rossignol et le petit soldat"—Carmel Ducharme et Ernestine Couture.

DECES

Nous avons appris avec un vif regret le décès de Madame J. B. Châle, 596 rue McDermott, Winnipeg. Madame Châle est morte à Montréal vendredi dernier. Elle était mère de Madame Aubin, épouse de M. Ernest Aubin, de Winnipeg; sa dépouille mortelle a été transportée à Winnipeg. La messe de requiem a été chantée hier matin au Sacré-Cœur et l'inhumation a eu lieu dans le cimetière de Saint-Boniface.

Nous présentons à M. et Mme Aubin l'expression de notre très vive sympathie.

NAISSANCE

Madame M. Bruneteau un garçon qui a reçu au baptême le nom de Modère-Fernand. Parrain et marraine, M. Georges Marchand et Mme Hélène Bruneteau.

L'Union Jeanne-d'Arc

L'Union Jeanne D'Arc a le plaisir d'informer tous ses membres que le dimanche, 14 décembre, à 4 heures de l'après-midi, Monseigneur Langevin, Archevêque de Saint-Boniface, bénira, solennellement le nouveau local de L'Union, situé 322 rue St. Jean-Baptiste, à Saint-Boniface.

Tous les membres sont instamment priés de bien vouloir venir rehausser par leur présence, l'éclat de cette petite fête de famille qui sera pour eux une excellente occasion de resserrer les liens puissants qui les unissent réjà et de se rendre compte des grands progrès réalisés pour les deux groupes de Saint-Boniface de Winnipeg.

La chorale et l'orchestre de l'Union, donneront, à cette occasion, une audition de morceaux choisis.

Les membres de la campagne sont tout spécialement invités.

Par ordre,
LE COMITÉ CENTRAL.

Eugène Tremblay se mesurera a nouveau avec Walter Miller dans un match de lutte le 15 ou 16 décembre prochain au Théâtre Walker. Tremblay est si anxieux de rapporter la victoire qu'il a cancelé tous ses engagements antérieurs pour se livrer uniquement à l'entrainement.

Sur la demande de l'échevin Marion, la convention des Municipalités se tiendra à Saint-Boniface, l'année prochaine.

M. Louis Lafranchise, surintendant des travaux publics de la ville a donné sa démission prenant effet le 1er mars 1914.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de sen homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir la préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

La Musique a Saint-Boniface

Nous avons le plaisir de donner aujourd'hui à nos lecteurs et à nos lectrices une page que nous croyons particulièrement captivante. C'est l'histoire de la musique à Saint-Boniface.

L'idée nous est venue de ce travail en lisant les articles si intéressants de notre collaborateur "Patriote" sur la Saint-Jean-Baptiste d'autrefois. Ces retours vers le passé sont délicieux. Et nous ne pouvions trouver une plume plus compétente que celle de M. Albert Bétournay pour parler du vieux Saint-Boniface artiste. M. Bétournay a vécu lui-même une grand partie de ce qu'il raconte; il a été le témoin oculaire d'à peu près tout le reste. Nous le connaissions tous pour un musicien de mérite; il se fait aujourd'hui pour les lecteurs du "Manitoba" narrateur original et intéressant :



M. l'abbé GEORGES DUGAS

A rigoureusement parler, on pourrait facilement assigner les commencements de la musique à Saint-Boniface au temps de l'arrivée de Monseigneur Provencher, c'est-à-dire de bonne heure au siècle dernier. Cependant, à cause du manque de documents, il faudrait s'arrêter à des conjectures plus ou moins justes. Il y a sans doute des manuscrits gisant oubliés çà et là dans d'anciens presbytères du Bas-Canada, mais il ne serait pas facile de les déterrer. En tous cas, les commencements furent nécessairement modestes; les ressources étaient maigres, la population étant dépourvue non-seulement d'instruments de musique, de livres, mais encore d'éducation la plus élémentaire. Les vieux canadiens n'avaient pas oublié les vieilles chansons de la vieille province; quelques-uns jouaient du violon. Ce dernier instrument, grâce à son poids léger, n'embarrassait pas. Ça ne devait pas manquer dans la colonie, vu que les barges ou canots des deux compagnies commerciales, d'Ecosse par la Baie d'Hudson, ou de Montréal par la route des canots amenait chacun au moins un de ces violoneux. Il fallait faire escale à chaque poste pour livrer ou prendre de la marchandise selon qu'on naviguait vers l'est ou l'ouest; cela nécessitait quelques jours d'arrêt ici et là. La soirée voulait dire danses et chansons. On peut entendre les mêmes airs aujourd'hui même; quelques-uns ressemblent singulièrement à de la musique contemporaine de Handel ou Gluck, et même d'avant; d'autres sont plutôt fantastiques, à la manière du casque de Don Quichotte, voire la casquette de l'élève Charles Bovary; ça aurait fait rêver ce bon Berchoux de gastronomique mémoire qui disait, vous le savez :

"Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne."

Ceci résume à peu près la position jusqu'en 1860; en 1860 nous trouvons le R. P. Lefloch, oblat, supérieur du collège de Saint-Boniface. Ce bon père, quand je l'ai rencontré, beaucoup plus tard, était fort corpulent, avait une voix aussi harmonieuse que sonore. Je ne l'entendis qu'une fois, mais c'est inoubliable. Les souvenirs se gravent bien quand on est ce que j'étais, très jeune. C'était chez les Révdes. Sœurs Grises le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix. Les Sœurs avaient le privilège d'inviter la population à leur petite chapelle, dans l'ancienne Maison Vicariale; elles chantaient dans leur petit jubé; le Père chantait la messe et j'étais acolyte. Les Sœurs, au *Gloria* et au *Credo*, firent noblement leur devoir; le Père alternait de son siège. Il remporta une victoire décisive. Je n'étais pas habitué et me sentais trop dans le voisinage.

Je dis donc que vers 1860 il s'établit possiblement une façon méthodique d'enseigner sinon la musique moderne, du moins le plainchant.

Un autre monsieur du temps qui rendait service à la cathédrale fut M. Narcisse Marion, père de notre estimable concitoyen Roger Marion. Ces deux-ci furent au poste jusqu'au moment où ils firent leurs préparations définitives pour un monde meilleur.

Peu d'années plus tard, nous voyons arriver le vrai fondateur, M. l'abbé Georges Dugas, que Monseigneur charge de la direction du Collège, vers 1866. Ce monsieur aujourd'hui arrivé à un âge généralement admis comme avancé continue à s'occuper d'un art qu'il avait cultivé ici pour le plus grand avantage de tous. M. Dugas n'avait pas oublié la théorie des anciens grecs sur ce sujet. Je ne parle pas de tous ces derniers. Il faut bien exclure les Spartiates et les gens de la Béotie. On pourrait peut-être en dire autant de ce bon Diogène; on pourrait se figurer facilement qu'en fait de musique, il ne sut guère faire mieux que jouer du bâton sur le fond de sa résidence pour en chasser la vermine. Le *rara avis* à la recherche duquel il était, semble avoir occupé tout son temps. Toutefois l'histoire n'en dit rien. En tous cas, M. Dugas reconnaissait fort bien la bonne influence de la musique et la regardait comme un entrainement bienfaisant pour plusieurs raisons qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer.

Les élèves du collège étaient à cette époque recrutés à peu près exclusivement de métis. Parmi eux, une cinquantaine, les bonnes voix



Feu M. J. C. S. ROYAL
Ancien organiste de la Cathédrale de Saint-Boniface

étaient loin d'être introuvables, au contraire; d'ailleurs ce n'est pas une rareté chez cette branche de nos compatriotes, chez les femmes aussi bien que chez les hommes. Il se forma promptement un chœur de sanctuaire qui pendant bien des années causa d'agréables surprises aux quelques visiteurs qui se risquaient si loin de la civilisation.

Il faut dire que les élèves étaient d'à peu près tous les âges, disons de 8 à 30 ans, venant de n'importe ou du cercle artique, au nord de Saint Paul au sud; du Fort Francis à l'est. Le chœur était ainsi constitué avec l'échelle complète de la voix humaine, ce qui était un grand avantage.

Si je ne me trompe c'est aussi à ces années que fut due une excellente petite fanfare qui fut la première formée dans les pays d'en haut.

Immédiatement avant la période de inquiétante de 1870, arrivaient les premiers colons canadiens sérieux, parmi lesquels nous aimons à mentionner l'Hon. M. Joseph Royal que se fit gloire de tenir sa place à l'orgue pendant nombre d'années et dont les fils à leur tour continuèrent la gloire familiale.

Dès lors aussi nous rencontrons M. Frank Hughes qui fut le premier organiste digne de ce nom et dont la virtuosité reste dans le souvenir de ceux qui étaient déjà établis à Saint-Boniface en 1877.

Nous revenons sur nos pas pour dire que M. l'abbé Dugas fut appelé à la cure de la cathédrale vers 1870; il ne cessa de s'y occuper de musique et fut promptement remplacé au collège par le R. P. J. Lavoie, O.M.I., qui, lui aussi, était un musicien distingué; et l'éducation musicale dans cette institution n'en souffrit pas. Son savoir et l'élan déjà donné suffisaient amplement aux besoins.

Nous sommes maintenant à l'époque de nos troubles politiques, au transfert du Manitoba à la Puissance du Canada, à l'occupation militaire du pays, à l'organisation des services publics, de la Province comme du Dominion, et la chose publique fut transformée à vue d'œil.

Ce fut une invasion d'officiers militaires, fonctionnaires civils et beaucoup d'autres. La province de Québec fournissait bien sa quote-part; alors ce fut officiers directs de l'école militaire, zouaves retour de Rome, avocats, docteurs, étudiants, etc. Nommer tous les musiciens serait une longue nomenclature, que je préfère remplacer par quelques noms les plus marquants. Les précédents nommés étaient déjà sur la branche. Chaque année en amenait de nouveaux, surtout les trois expéditions militaires. Je nomme donc ceux qui ont laissé le meilleur souvenir. De Plainval, chef de la police provinciale; Taschereau, commandant d'artillerie; Taillefer, commandant des zouaves, à Rome; Martineau, aussi zouave, capitaine d'infanterie; Arthur Lévêque, sergent d'hôpital et d'autres encore; hélas, presque tous retournés auprès de leurs ancêtres. Tous possesseurs de voix superbes.

En 1873, ma famille arrivait à Saint-Boniface. Ma première visite à l'église était à l'occasion de la messe de minuit. Tous ces messieurs étaient présents, groupés autour de M. Dugas. L'église n'avait que fort peu de décorations. Il faisait froid à pierre fendre et je sentis quelque chose d'indéfinissable. Si loin, loin. Nous avions quitté Montréal quand j'étais trop jeune pour avoir entendu de la musique d'ensemble. Aussi quand la messe se mit en branle, c'était si beau que je fus réconcilié.

Plus tard, quelques semaines, nous étions placés au collège et au son d'une clarinette qui venait de je ne sais d'où, j'exprimai le désir de faire partie de la fanfare. Ce qui fut octroyé à titre de 3ème alto; le triangle était déjà adjugé.

Hors la salle publique du collège, nous n'avions rien d'habitable comme salle de spectacle. Nous étions bien pauvres sous ce rapport et hors les séances de collège et celles du pensionnat des jeunes filles, qui commençait à produire d'excellents résultats, la prospérité musicale n'était pas considérable.

Cependant en 1875 il s'agissait de se préparer aux fêtes des noces d'argent de Monseigneur Taché, et de faire bien. Dans l'intervalle étaient arrivés M. Morrache, dont tous ont entendu parler et que beaucoup ont entendu, et Napoléon Beaudry, le ténor le plus authentique qui se fût encore fait entendre sur les bords de la Rivière Rouge; aussi MM. Dorval, Lanctôt Beaulieu et un délicieux flutiste, Georges Lemay, enfant du pays, mais étudiant de Laval.

Tout ceci et la vieille garde étaient aux noces d'argent, et la fête fut bien belle.

Des orgues étaient enfin installées, et avec cela quelques visiteurs, comme M. le chanoine Hicks et autres, rehaussaient la fête. Ce fut jour de liesse.

En 1878, M. F. Hughes retournait dans l'est et M. J. C. S. Royal le remplaçait avec grande habileté.

Les choses continuèrent uniformément. Le P. Lavoie quitta le collège et nous avions perdu deux musiciens. Ce fut un désastre pour le collège au point de vue musical. Les enfants de chœur perdaient de leur enthousiasme et les voix finirent par s'éteindre entière-



Le R. P. LORY, S.J.

ment por ne plus se rallumer. Mais le chœur de l'orgue se recrutait sur ce qui disparaissait du collège.

M. Royal s'éteignait en 1881 et comme les borgnes deviennent roi dans le pays des aveugles, votre serviteur fut installé bon gré, malgré. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet.

En 1882, on fonda le Cercle Provencher, qui eut son côté musical; une fanfare, entre autres, sous la direction de M. Perreault. Ce cercle disparut après quelques années. Nous avions reçu de nouvelles recrues dans la personne de MM. Edmond Trudel, d'Ottawa et Jacques Bureau, qui devait devenir plus tard solliciteur-général, M. Normandin maintenant de Montréal, Antonio Prince, décédé depuis à Edmonton et surtout un excellent musicien et virtuose, Georges Fortin. Ceci nous aida à rétablir nos fortunes.

Le nouveau collège était construit, et grâce à la gracieuse générosité de l'administration nous pûmes organiser des séances musicales assez méritoires.

Dès 1882, les efforts musicaux de Saint-Boniface se distribuent entre plusieurs maisons d'éducation et certaines entreprises indépendantes; il est difficile de parler de ces différents efforts concurremment.

Commençons par parler succinctement du collège. A cet époque le collège pourvoyait à tous les garçons, de A. B. C. jusqu'aux humanités. Dès ce moment il y avait eu changement de résidence, d'assez grands changements dans le personnel et chez les élèves. Jusqu'à l'arrivée des RR. PP. Jésuites il fut nécessaire d'aller au plus pressé, et les arts d'agrément étaient forcément relégués au second plan.

Les premiers Jésuites avaient à leur tête le R. P. Lory qui outre sa longue expérience était excellent musicien; et bientôt il était manifeste que la musique aurait une part honorable. Plus tard ce fut le R. P. Larue que n'effrayait pas le "Christophe Colomb" de Félicien David; et ensuite la chaîne ne se brise pas. Dernièrement c'était le P. Vandandaigne, qui fit interpréter des chœurs difficiles de Gounod, Mendelssohn, etc. Le P. Mangalere qui est aujourd'hui parmi nous, a l'air de se reposer sur ses lauriers, mais qui sait ce que l'avenir nous réserve ?

Avant de quitter le collège, il convient de nommer le violoniste Camille Couture, qui donna pendant quelques années de précieuses leçons aux élèves, et auquel a succédé M. le professeur Gens.

Je passe à ce que nous appelions le "petit couvent" sous la direction des Révérendes Sœurs Grises. Je ne voudrais mentionner que quelques noms; la Révérende Sœur Bourassa, qui a formé un si grand nombre d'élèves distinguées; Sœur MacDougall, qui avait une si belle voix, et encore une, Marie Cossette, Sœur Martel. Plus tard cet héritage est passé aux mains des Révérendes Sœurs de Jésus et Marie et nous pouvons juger de leur mérite presque chaque jour à la veillée, un peu partout.

Il faut un mot bien mérité pour l'école de toujours "Provencher." Les bons Frères de Marie qui depuis quelques années sont dotés d'un logis très moderne, réussissent à inculquer une éducation musicale qui certainement comparera très avantageusement avec quoique ce soit de ce genre dans toute la province.

A une certaine époque nous avons eu aussi l'Ecole Industrielle Indienne qui avait entre autres choses une excellente fanfare. Cet institution a été transportée ailleurs depuis ce temps.

* * *

Maintenant un coup d'œil sur différentes entreprises par quelques citoyens. Vers 1882 sous la direction spirituelle de M. l'abbé Cloutier on fondait le Cercle Provencher, cabinet de lecture avec côté musical. La direction musicale était entre les mains de M. Chs. Perreault de Montréal. Il organisa, ou réorganisa la première fanfare de la ville de Saint-Boniface. M. Perreault demeura parmi nous jusqu'en 1888. Cette fanfare était excellente et continua encore quelques années sous la direction de M. le professeur Paul Salé, et de EM. Vermander alternativement. M. Vermander fut emporté prématurément par la maladie. Cette fanfare eut l'honneur de gagner un 1er prix contre toutes les fanfares de la Province vers 1891. M. Salé qui s'était engagé dans le commerce de fourrures dut s'éloigner à deux reprises et durant son absence nos compatriotes belges organisèrent une nouvelle fanfare qui existe aujourd'hui même sous le titre de "Fanfare de la Cité de Saint-Boniface" et est sous l'habile direction de M. Pirotton.

Il se forma aussi des associations privées qui, si elles n'ont pas eu une existence très vigoureuse, ont cependant contribué dans une large mesure au plaisir de notre public. Je mentionnerai la "Société Ste-Cécile et la Chorale de Saint-Boniface. Les noms de M. A. Potvin et F. Lavoie viennent naturellement sur les lèvres à ce propos.

Il faut aussi mentionner l'orchestre de M. Zotique Bertrand que nous avons le plaisir d'entendre assez souvent et avec avantage.

Chez les particuliers, c'est si dif-



M. ALBERT BETOURNAY
Organiste de la Cathédrale de Saint-Boniface

férent du vieux temps. Nous entendons d'excellente musique un peu partout, même mécanique. Cette dernière est aujourd'hui si perfectionnée quelle mérite les circonstances atténuantes, quand même ne serait-ce que celle d'avoir mis les orgues de Barbarie en fuite.

Dire qu'autrefois quand nous avions un ennemi déclaré, pour le punir il n'y avait qu'à soudoyer un virtuose *barbaricien* (30 sous) et donner l'adresse avec recommandation de jouer tout le répertoire et répéter. . .

* * *

chœur de la cathédrale. De 1882 chœur de lacathédrale. De 1882 à 1888, à part quelques spasmes ce n'était pas fameux et après l'installation de M. Paul Salé qui succéda au narrateur au commencement de 1888, il y avait beaucoup à faire. Pendant plusieurs années on ne fit guère d'excursions en dehors du plain chant. Ceci s'explique probablement par le choc financier éprouvé vers 1882, et dont l'effet se fit sentir pendant une quinzaine d'années. Beaucoup s'en allaient chercher leur pain ailleurs. C'étaient les mauvaises années. Depuis quatre ans le chœur est organisé avec de sérieuses garanties de permanence. Nous avons eu comme présidents M. C. C. Bernier, M. A. Beaupré et aujourd'hui M. Alexandre LaRivière. A propos de ce dernier je dois dire qu'il est le plus ancien des membres, en quelque sorte le trait d'union entre l'ancien ordre de choses et le présent—trente ans de services sans interruption.

Disons maintenant que M. Salé est l'âme de l'association—non-seulement musicien, mais doué de beaucoup d'énergie et d'une patience à toute épreuve.

Il faut dire que le chœur se subdivise en chœur à voix égales proprement dites, chœur mixte, chœur de femmes, fanfare "LaVérendrye" et même un orchestre en voie d'organisation.

Il ne reste plus qu'à mentionner nos bienfaiteurs: Mgr Dugas, d'abord, le premier directeur spirituel, qui reconnaissait les efforts sérieux des membres, y a mis non-seulement l'encouragement de sa parole mais encore beaucoup de sa bourse. Mgr Béliveau lui succède avec les mêmes desseins. M. Bleau, ex-maire, qui est toujours disposé à aider toutes les bonnes causes, s'est surpassé à notre égard. J'en dis autant de M. Edouard Guilbault, notre excellent citoyen.

ALBERT BÉTOURNAY.

NOS FANFARES

OFFICIERS DE LA FANFARE "LAVÉRENDRYE"

C. C. Bernier, Président.
E. M. Beaudry, Vice-président.
Pos. Vermander, Sec.-trésorier.
J. A. Ferland, Asst. Sec.-Trés.
Paul Salé, Directeur en chef.
H. Duyvejonck, Directeur.
Zotique Lavoie, Sous-directeur.
F. X. Lavoie, Gérant.
A. G. Pétrin, Tambour-major.
Louis Lévêque, Bibliothécaire.
Jos. Clément, Jr., Asst. bibliothécaire.
Comité de Régie—J. N. Senez, J. H. Clément, A. J. Joly, A. Salé. Geo. Blanc, Jos. Gagnon, A. Martel, N. Chabot, P. Chabalier, Ant. Lanthier, L. Dufresne, R. Prince, R. Bernier, Alex. Pelletier, A. Vermander, A. H. Pétrin, N. D. Lévêque.

OFFICIERS DE LA FANFARE DE LA "CITÉ DE SAINT-BONIFACE"

Présidents d'honneur—Le Maire Berry, l'ex-maire Bleau, l'Hon. Jos. Bernier, M. Ed. Guilbault.
Vice-président, M. Chs. La Menu.
Président, M. P. Gevaert.
Vice-président, M. H. Collin.
Gérant, Théodore Bockstael.
Directeur, M. Nicolas Pirotton.
Sous-directeur, M. Paul Desmet.
Secrétaire, M. George L'Evêque.
Trésorier, M. La Crance.
Archiviste, M. O. Paul.
Commission — MM. J. Damhaut, Jos. Paul, Richard Geenens, Aug. DeLeeuw, L. Direkx.

AMNISTIE

Une loi du 31 juillet 1913 accorde l'amnistie aux Insoumis des armées de terre et de mer qui, avant l'appel de leur classe et antérieurement à l'âge de vingt ans révolus, avaient leur résidence à l'étranger, hors d'Europe, et n'ont pas cessé d'y résider, ainsi qu'aux insoumis de la réserve de l'armée active et à ceux de l'armée territoriale et aux déserteurs des bâtiments de commerce.

Les insoumis susceptibles de recevoir l'application de l'amnistie sont invités à se présenter à l'Agence Consulaire de France, 11 Royal Bank Building, 460-4, Main St., où ils recevront tous les renseignements nécessaires.

La déclaration doit être formulée avant le 31 juillet 1914.

Par ordre,
Signé: CAPITAINE ANDRÉ.
Winnipeg, le 1er décembre 1913.



M. PAUL SALE
Directeur du cheeur de la Cathédrale et de la Fanfare LaVérendrye

Chez Nous et Autour de Nous

Nous serons reconnaissants à nos lecteurs en retard pour le paiement de leur abonnement de nous le faire parvenir au plus tôt.

C'est avec plaisir que les nombreux amis de M. Henri Cusson ont appris que l'état de sa santé s'était très sensiblement amélioré. Ils lui souhaitent un prompt et complet rétablissement.

Cette semaine au Théâtre Walker le grand drame "Kismet" avec M. Otis Skinner dans le role de Hag le mendiant. Les prix sont de $2.00 à 25 cts. La semaine prochaine après-midi à 3 hrs. et le soir à 8.30 il y aura vues animées représentant le grand drame (Quo Vadis). Prix en matinée 25 cts. le soir de 75 à 25 cts.

La première réunion du Club de Raquettes "Le Voyageur" aura lieu lundi le 8 décembre, immédiatement après les vêpres du soir. Il n'y aura pas de parade à l'église, l'assemblée commencera vers les 9.30 hrs. p.m., à la salle Leclerc et se finira par un programme de jeux et de musique. N'oublions pas le 8 décembre, le 15 sera réservé pour les vétérans du club.

Mardi le 9 décembre, les Artisans donneront leur 4è partie de Pedro, à la salle Leclerc. L'assemblée commencera à 8 hrs., comme d'habitude, il y aura musique.

M. le comte et la comtesse de Lesseps, gendre et fille de sir William Mackenzie, président du C. N.R., sont passés à Winnipeg vendredi matin en route pour Oak Point, où ils feront la chasse pendant quinze jours.

Le nommé Mike Retyna, qui avait assailli son compagnon John Huynchuk à coup de couteau, vient d'être condamné à cinq ans de pénitencier. Les assises de Winnipeg achèveront cette semaine probablement.

Des milliers de personnes assistaient mardi au départ du "Noronic", d'une longueur de 85 pieds, le plus gros vapeur qui voguera sur les Grands Lacs. Commencé le 24 octobre 1912, le "Noronic" fut lancé le 2 juin 1913.

Le 26, le vapeur a fait le tour de la baie pour permettre au capitaine Morrison, de Sarnia, de régler les boussoles.

Le "Noronic" prendra une cargaison de farine à Fort William et se rendra à Sarnia, où il sera remis aux propriétaires, la Northern Navigation Company.

Une femme riche de Chicago s'est mise en tête de réunir quinze bébés de nationalités différentes et de les élever à l'américaine. Ces bébés seraient nègre, indien, arabe, japonais, allemand, chinois, danois, américain, irlandais; les autres représenteraient les nations de l'Amérique du Sud. Mme Bishop, c'est le nom de la philantrope, espère se procurer des bébés d'un an; elle leur donnera une bonne éducation, comme frères et sœurs. Quelle singulière idée tout de même !

M. Grymonpré vient de recevoir de M. J. Lecomte, anciennement notaire à Saint-Boniface une pensée cueillie sur la propriété de ce dernier, à Rigaud, P.Q. Des pensées en pleine terre au mois de novembre, ce n'est pas banal.



M. NICOLAS PIROTTON
Directeur de la Fanfare de la Cité de Saint-Boniface

Message de Félicitations

A l'occasion du parachèvement du Transcontinental, la Chambre de Commerce de Québec, par l'entremise de son président, M. Jos. Picard, a envoyé un message de félicitations au Très Honorable R. L. Borden, premier ministre du Canada, actuellement en Virginie; à l'hon. Frank Cochrane, ministre des Chemins de Fer et Canaux; à l'honorable L. P. Pelletier, à Sir Wilfrid Laurier, et aux présidents des Chambres de Commerce de Winnipeg, St. John, N.B., et Halifax.

Le Gouvernement Francais

Le ministère Barthou a été défait hier soir par un vote de 290 contre 265 sur la question de l'imposition des rentes.

La faction victorieuse est la faction Caillaux.

On parle de M. Paul Deschanel, Jean Dupuy et M. Demergne comme successeurs possibles de M. Barthou, à la présidence du conseil.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry et les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.